



- :- :- :- :-

CONSEIL MUNICIPAL

- :- :- :- :-

- 17 DECEMBRE 2013 -

Mady Martinelli
Sténotypiste de Conférences
123 rue de Paris
78470 St Rémy les Chevreuse
☎ 01 30 47 48 00/Fax 01 30 47 17 53
mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

♦	Approbation du compte rendu du 12 novembre 2013.....	2
FINANCES		3
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2014		3
01/ Débat d'orientation budgétaire 2014 : commune de Bagneux (budget principal)		3
02/ Débat d'orientation budgétaire 2014 : commune de Bagneux (budget annexe : service extérieur des pompes funèbres)		18
PROVISION		19
03/ Constitution d'une provision semi-budgétaire pour dépréciation des comptes de tiers		19
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		19
04/ Attribution d'une subvention d'investissement au Centre Communal d'Action Sociale.....		19
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS.....		21
05/ Approbation de la convention à passer entre la ville et La Croix-Rouge Française relative à l'attribution d'une subvention et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....		21
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2		22
06/ Vote de la décision modificative n° 2 du budget 2013 - Commune.....		22
ADMISSION EN NON-VALEUR		23
07/ Admission en non-valeur pour les années 2010 et 2013		23
ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2014 AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF.....		24
08/ Autorisation donnée à Mme le Maire d'engager les dépenses d'investissement par anticipation.....		24
RUE DES VENDANGES 2014.....		24
09/ Autorisation donnée à Mme le maire de déposer une demande de subvention auprès du conseil régional d'Île-de-France pour la mise en place d'une résidence artistique dans le cadre du festival "rue des vendanges" et autorisation donnée à Mme le Maire de signer la convention correspondante.....		24
INTERCOMMUNALITÉ		24
10/ Affectation d'un Fonds de concours de 105 000 € euros accordé par la communauté d'agglomération Sud-de-Seine à la commune de Bagneux pour le financement des dépenses d'investissement relatives à la construction d'un centre des arts du cirque.....		24
11/ Affectation du fonds de concours de 186 886 euros accordé par la communauté d'agglomération Sud-de-Seine à la commune de Bagneux pour le financement des dépenses de fonctionnement en matière de fluides.....		25
12/ Versement d'un fonds de concours de 330 808,91 euros au bénéfice de la		

communauté d'agglomération Sud-de-seine pour le financement des dépenses d'investissement en matière d'éclairage public	26
MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS ET DE MATÉRIELS DANS LE CADRE DU SERVICE DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD-DE-SEINE ET LA COMMUNE DE BAGNEUX	26
13/ Approbation de l'avenant n° 5 à la convention en date du 20 mars 2007 et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	26
MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS ET DE MATÉRIELS DANS LE CADRE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD-DE-SEINE ET LA COMMUNE DE BAGNEUX	26
14/ Approbation de l'avenant n° 5 à la convention en date du 20 mars 2007 et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	26
MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS ET DE MATÉRIELS DANS LE CADRE DU SERVICE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, SIGNALISATION TRICOLERE, POSE ET DÉPOSE DES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD-DE-SEINE ET LA COMMUNE DE BAGNEUX	26
15/ Approbation de l'avenant n° 3 à la convention en date du 6 octobre 2010 et autorisation donnée à Mme le maire de le signer	26
MISE À DISPOSITION DE MOYENS EN PERSONNELS DE LA COMMUNE DE BAGNEUX POUR LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD-DE-SEINE ET LA COMMUNE DE BAGNEUX	27
16/ Approbation de l'avenant à la convention de mise à disposition de moyens en personnels de la commune de Bagneux pour la direction des affaires culturelles au profit de la communauté d'agglomération Sud-de-seine et autorisation donnée à Mme le maire de la signer	27
TARIFS.....	27
TARIFS BASÉS SUR LE QUOTIENT FAMILIAL	27
17/ Approbation de la grille tarifaire pour la restauration scolaire	27
18/ Approbation de la grille tarifaire pour les centres d'accueils périscolaires	27
19/ Approbation de la grille tarifaire pour les accueils de loisirs sans hébergement.....	27
20/ Approbation de la grille tarifaire pour les activités spécialisées	27
21/ Approbation de la grille tarifaire pour les prestations de séjours	27
ESPACES PUBLICS ET ENVIRONNEMENT	28
22/ Droits de voirie	28
MARCHÉS COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT	28
23/ Droits de place, redevance d'animation et de stationnement	28
ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ET SERVICES	28
24/ Location salle des fêtes Léo Ferré	28
25/ Location des salles municipales.....	28
26/ Location Salle Marc Lanvin	28

27/ Mise à disposition d'autocars et de véhicules pour les Associations	29
28/ Centre d'hébergement René Rousseau	29
29/ Installations sportives	29
CIMETIÈRE COMMUNAL.....	29
30/ Prestations nécessaires aux obsèques, inhumations et exhumations	29
31/ Concessions du columbarium	29
32/ Concessions	29
33/ Taxes funéraires	30
CITOYENNETÉ.....	30
34/ Mise en recouvrement des frais d'enlèvement, de gardiennage, d'expertise, de déplacement et de destruction de Véhicules	30
CITOYENNETÉ.....	30
35/ Protocole transactionnel avec la Société Dodeca	30
ÉDUCATION	31
ACQUISITION DE FOURNITURES - APPEL D'OFFRES OUVERT	31
36/ autorisation donnée à Mme le maire de signer les marchés correspondants	31
AMÉNAGEMENT URBAIN	32
PLU	32
37/ Modification simplifiée n° 1 : bilan de la mise à disposition au public	32
38/ Modification simplifiée n° 1 du plu.....	32
MÉTRO LIGNE 4	35
39/ Approbation de la cession partielle à la RATP de la parcelle P n° 26 sise 48-50 rue	35
Jean Marin Naudin.....	35
ZAC VICTOR HUGO.....	35
40/ Approbation de la cession à la Semaba des parcelles p n° 8, n° 12, n° 13, n° 14 sises 47-49 avenue Henri Barbusse	35
41/ Déclaration d'intérêt Général de l'opération dans le cadre de la demande d'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation du projet et en vue des arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique (Dup) et de cessibilité des terrains nécessaires à L'aménagement projeté dans le périmètre de la ZAC écoquartier Victor Hugo.....	36
ZAC ALBERT PETIT/RN20	37
42/ Approbation de l'acte rectificatif à la vente du 2 juillet 1993 et autorisation donnée à Mme Le Maire de signer l'acte authentique	37
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	37
MARCHÉS COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT - CONTRAT D'EXPLOITATION DES MARCHÉS D'APPROVISIONNEMENT	37

43/ Approbation du rapport annuel d'exploitation de la S.A.R.L. « Les Fils de Mme Géraud » pour l'année 2012, relatif à la délégation des marchés publics d'approvisionnement de la Commune	37
OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN	38
CONCESSION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT PORTANT SUR L'OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DIT "DES TERTRES ET DES CUVERONS"	38
44/ Approbation du compte rendu financier annuel de la SEM 92 pour l'année 2013	38
AVENANT À LA CONVENTION PARTENARIALE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE BAGNEUX	38
45/ Approbation de l'avenant administratif local n° 5 à passer entre la Ville de Bagneux, le Conseil Général des Hauts-de-Seine et l'ANRU et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	38
SERVICES TECHNIQUES.....	38
46/ Information sur la procédure de passation de la délégation de service public pour le projet de la géothermie à Bagneux	38
PROCÉDURE DE "DÉCLARATION DE PARCELLE EN ÉTAT D'ABANDON MANIFESTE"	40
47/ Autorisation donnée à Mme le Maire de lancer la procédure de déclaration de parcelles L n° 38 et 84 situées au 7 rue Pasteur en état d'abandon manifeste.....	40
FOURNITURE DE VÉGÉTAUX DIVERS - PLANTES VIVACES, GAZONS ET PRAIRIES FLEURIES, CULTURE HYDROPONIQUE GAZONS ET PRAIRIES FLEURIES - LOT N° 2 - GAZONS ET PRAIRIES FLEURIES	41
48/ Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 172402 à passer avec la société soufflet vigne et autorisation donnée à Mme le maire de le signer.....	41
MARCHÉ DE FOURNITURE DE VÉGÉTAUX DIVERS - 6 LOTS.....	41
49/ Autorisation donnée à Mme le maire de signer les marchés correspondants	41
POPULATION/AFFAIRES GÉNÉRALES	42
RECENSEMENT RÉNOVÉ DE LA POPULATION	42
50/ Autorisation donnée à MME le Maire de procéder aux opérations du recensement rénové de la population et fixation de la rémunération des agents recenseurs au titre de l'année 2014.....	42
PERSONNEL	42
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	42
51/ Création d'un emploi d'attaché par transformation d'un emploi de rédacteur pour la Direction de l'Habitat	42
52/ Création d'un emploi d'adjoint technique de 2eme classe pour la Direction de la restauration.....	42
53/ Création d'un emploi d'adjoint technique de 2eme classe pour la direction des espaces publics et de l'environnement - secteur mécanique.....	42
54/ Création d'un emploi d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe pour la Direction des Sports et loisirs.....	42
55/ Création d'un emploi de gardien de police municipale	43

56/ Création d'un emploi de médecin hors classe à temps non complet	43
57/ Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité de divers services municipaux 2014	43
58/ Création d'un emploi d'attaché par transformation d'un emploi de rédacteur pour la Direction des Ressources Humaines	43
59/ Modification des conditions d'attribution du logement par nécessité absolue de service de M. Joël CLAISSE, gardien du Gymnase Henri Wallon	43
60/ Attribution d'une prime annuelle aux bénéficiaires d'emplois d'avenir de la ville de Bagneux	43



CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 17 DECEMBRE 2013 -

(La séance est ouverte à 20 h 40 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à tous.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Mme Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MENSAH Christian, présent

COLLET Guy, présent

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

SEISEN Nadia, présente

BESSION Jean-Marc, présent

PAYEN François, présent

DIMBAGA Sidi, présent

CALICE Jean-Max, présent

DAVID Bernadette, présente

ESPEJO Emilio, absent, pouvoir à Michel Pautrat

TALLA Irène, présente

HIRSCH-TRIQUART Nicole, présente

PAUTRAT Michel, présent

RIAHI Béchir, absent, pouvoir à Christian Mensah

POTVIN Catherine, présente

ALEXANIAN Patrick, présent
 HOURS Françoise, présente
 GENDREY Christian, présent
 ROGÉ Sylvie, présente
 MEKER Pascale, présente
 LEFRESNES Thierry, présent
 RENÉ-CORAIL Claudyne, absente, pouvoir à Pascale Meker
 TUDER Bruno, présent
 HADDAD Mouloud, présent
 WARIN Delphine, présente
 CHAMI Nezha, présente
 LELANDAIS Marc, présent
 NUNES Gabriela, absente pouvoir à Yasmine Boudjenah
 QUASHIE-VAUCLIN Guillaume, présent
 BEAURAIN Christine, absente, pouvoir à François Payen
 POURTAUD Michèle, présente
 ROUSSEAU Jean-Luc, présent
 LAFARGUE Valérie, absente
 NAPOLEONE Frédéric, absent
 IBAZATENE Karim, absent
 DARVES-BORNOZ Marie-Édouard, absente, pouvoir à Patrice Martin jusqu'à 21 h 30
 MARTIN Patrice, présent

Mme BOUDJENAH. - M. Emilio Espejo est hospitalisé depuis hier. Cela paraît assez grave visiblement. Mme le Maire est en contact avec son fils.

Le quorum est atteint, Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Merci.

♦ **Approbation du compte rendu du 12 novembre 2013**

Mme le MAIRE. - Nous avons à approuver le compte rendu du 12 novembre 2013.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - J'ai une demande exceptionnelle à vous faire au début du Conseil municipal. La délibération portant sur l'attribution d'une prime annuelle aux bénéficiaires d'emplois d'avenir de la ville de Bagneux a été oubliée parmi celles envoyées au Conseil municipal.

Tous les personnels de la commune reçoivent une prime répartie pour moitié au moment de Noël et

pour moitié fin juin. Nous avons prévu de l'attribuer aux jeunes en emploi d'avenir dans la collectivité, malheureusement, nous avons oublié de vous soumettre cette délibération dans les délais. Afin de pouvoir l'ajouter en fin de Conseil municipal, au moment des questions du personnel, j'ai besoin de l'accord unanime du Conseil municipal, sinon, nous la repousserons à fin janvier, mais du coup, cela reculera d'autant le versement.

(Le Conseil municipal accepte que cette délibération leur soit soumise à approbation ce soir.)

Mme le MAIRE. - Je vous remercie pour eux.

Nous allons vous la distribuer.

(Distribution de la délibération...)

FINANCES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014

01/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014 : COMMUNE DE BAGNEUX (BUDGET PRINCIPAL)

Mme le MAIRE. - "Nous engageons ce soir notre dernier débat d'orientation budgétaire du mandat avant d'examiner, le 28 janvier 2014, notre projet de budget 2014.

C'est l'un des moments les plus importants de nos échanges puisqu'il porte sur les priorités de la municipalité dans le contexte budgétaire national.

Avant de laisser la parole à chacun des groupes et à chaque collègue qui le souhaitera, je voudrais vous donner mon sentiment sur la situation actuelle et les propositions que nous vous soumettons pour l'année 2014.

De toute évidence, le contexte national et mondial reste très dégradé tant d'un point de vue économique que social. Alors que du Fonds Monétaire International aux cercles d'économistes libéraux, on cherche à convaincre d'une embellie en vue sur le front de la croissance, l'OFCE (l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques) pointe dans son rapport sur les perspectives de l'économie mondiale pour 2013-2014, les dangers de la situation. L'Observatoire dénonce notamment "l'effet multiplicateur très négatif de la rigueur sur l'activité, l'absence de coordination des ajustements qui a accentué l'effet récessif de ces choix de politique économique, et le mauvais calibrage de l'effort imposé aux pays qui a étouffé la reprise naissante en 2010 et empêché la résorption de la partie conjoncturelle des déficits."

L'OFCE dit en gros que les politiques d'austérité pèsent fortement sur la relance de notre économie.

"De fait, alors que domine dans le monde, et tout particulièrement en Europe, le choix de l'austérité imposé aux politiques publiques et donc aux populations, sous prétexte de réduire les déficits, la croissance reste au point mort. Pour la France, le PIB devrait s'établir pour cette année à 0,1 %. Cet état de fait, doublé de l'option renouvelée de la baisse des dotations de l'État aux collectivités, place les premiers investisseurs publics dans une passe très délicate.

Pour Bagneux, les ressources diminuent. Les dotations de péréquation, censées accompagner les villes qui ont des dépenses supplémentaires, du fait des caractéristiques" sociales "de leur population, ne compensent plus la baisse des dotations, estimée pour 2014, à 500 000 euros.

Dans une commune comme Bagneux, qui compte plus de 3 000 demandeurs d'emploi, l'impact de la crise s'en trouve donc accentué. C'est pourquoi je reste déterminée à la fois avec l'équipe municipale, à exiger, avec d'autres Maires, le relèvement des dotations de l'État et à faire en sorte que notre municipalité intervienne comme bouclier social pour toutes celles et ceux qui ont du mal à joindre les deux bouts" et ils sont nombreux même chez ceux qui aujourd'hui travaillent.

"Mais pour répondre à l'ampleur des besoins sociaux et poursuivre des politiques locales qui visent le meilleur pour tous, c'est un tout autre niveau de ressources qu'il nous faut. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons déposé une demande de projet de renouvellement urbain et social pour la Pierre plate, auprès du ministre de la ville, qui doit me recevoir avec une délégation d'habitants, début février", comme je lui en ai fait la demande. "La politique de la ville doit pouvoir garder les moyens de ses ambitions et empêcher des quartiers et leurs habitants de décrocher.

C'est dans cet esprit que je vous présente ce soir les grandes lignes de nos choix budgétaires pour 2014 : reconduction des priorités municipales (enfance et jeunesse, développement durable) et soutien au service public communal.

Dans le prolongement des engagements pris autour du temps fort jeunesse, nous poursuivons l'investissement de la municipalité en faveur de l'emploi et de la formation des jeunes", au côté des jeunes qui sont en apprentissage dans notre collectivité. Nous avons déjà recruté 9 emplois d'avenir qui sont en cours de formation pour rejoindre la fonction publique territoriale. Je vous proposerai de poursuivre cette démarche en 2014 avec le choix que nous avons fait de concentrer nos recrutements sur les jeunes de notre ville.

"Globalement pour les dépenses de personnel, il est donc proposé de reconduire" - vous l'avez dans la note d'orientation - "le même principe d'augmentation qu'en 2013, à savoir une augmentation de 1 % du réalisé de cette année, soit environ 36 millions d'Euros. De ce point de vue, le cadrage budgétaire proposé demande des efforts importants, alors que la hausse des cotisations CNRACL, le juste reclassement des catégories C ou la hausse des cotisations patronales sur les retraites impacteront nos budgets.

Ces dépenses en personnel sont utiles pour développer un service municipal répondant aux besoins en augmentation (cadre de vie, entretien, éducation...). De ce point de vue, deux changements importants sont en cours :

- La mise en place de la réforme des rythmes scolaires" à compter de septembre 2014
- "La municipalisation des crèches départementales" qui sera effective au 1^{er} janvier 2014.

"Concernant la première, en nous appuyant sur un long processus de concertation avec l'ensemble des acteurs de la vie scolaire (enseignants, parents d'élèves, les agents de notre collectivité" puisqu'un tiers d'entre eux sera concerné à différents titres par cette réforme). "Nous sommes en train de dessiner les contours des futurs temps d'activités périscolaires. Les moyens vont rester insuffisants pour assurer la réussite de tous les enfants, mais nous entendons placer l'intérêt des enfants au cœur de notre projet éducatif territorial" sur lequel nous travaillons maintenant depuis plusieurs mois. "Nous recevrons, pour 2014, 50 euros par an et par enfant + 40 euros en tant que commune éligible à la DSU", mais la question de la pérennisation de ce fonds d'amorçage est posée puisque, à ce jour, cette dotation n'est pour l'instant prévue que pour la rentrée 2014-2015.

"Concernant les 2 crèches Prokofiev et des Rosiers, leurs personnels vont intégrer notre collectivité au 1^{er} janvier. La négociation conduite l'été dernier avec le conseil général des Hauts-de-Seine crée les meilleures conditions pour ce transfert et donc pour un accueil de qualité pour les enfants, qui augmente nos capacités de réponse aux besoins. Pendant les cinq premières années, la ville n'aura pas à supporter la charge de ces structures.

Au total, dans le contexte décrit précédemment, les crédits d'activités des services devront cependant rester stables en valeur. Les subventions aux associations aussi, et ce malgré, je le répète, des besoins grandissants". Nous allons demander à nos services de travailler à budget constant.

"Enfin, bien sûr, en matière d'investissements, les travaux prévus pour nos équipements publics seront poursuivis." Ce sont des sujets dont nous avons déjà discuté au conseil municipal. À l'image de ceux du Stade Port Talbot, dont nous refaisons la totalité des vestiaires, des travaux de l'Hôtel de

Ville que nous poursuivons pour améliorer la qualité d'accueil du public et des conditions de travail du personnel, du lancement de la reconstruction de la crèche Victor Hugo. La crèche du champs des oiseaux est impactée par les travaux de la ligne 4 puisqu'elle est sur l'emprise de l'arrivée de la gare. D'ailleurs, le STIF (Syndicat des Transports d'Île-de-France) a voté vendredi dernier le financement du prolongement de la ligne 4 à Bagneux avec son arrivée confirmée en 2019.

À l'image, enfin, du lancement de la construction du centre régional des arts du cirque, qui a reçu des financements croisés de l'État (Drac) à hauteur de 500 000 €, du Conseil général des Hauts-de-Seine à hauteur de 700 000 €, de la Région Île-de-France à hauteur de 780 000 € et de Sud-de-Seine à hauteur de 350 000 €.

"Le budget 2014 devra permettre de maintenir l'encours de la dette et d'assurer un montant d'autofinancement le plus proche possible du montant du remboursement du capital de la dette, d'environ 5,2 millions d'euros.

Voyons bien à ce propos que sur les 6 années du mandat écoulé, l'encours de la dette a connu une augmentation mesurée de 14,5 millions d'euros, à mettre en regard du niveau des 106 millions d'euros d'investissements en patrimoine pendant cette même période.

Les taux de fiscalité, eux, seront maintenus en 2014, sans augmentation de la part communale, pour la 4^{ème} année consécutive" qui a permis à notre ville du rang des villes des Hauts-de-Seine pour la taxe d'habitation.

"Bien sûr, je suis avec attention l'évolution du texte de loi sur le Grand Paris, adopté vendredi dernier en deuxième lecture" à l'Assemblée nationale. En l'état, il me préoccupe beaucoup quant à l'avenir de notre commune et de notre communauté d'agglomération, tant du point de vue des compétences qu'il va nous retirer que des moyens dont il pourrait nous priver. Sans parler de la question des agents directement concernés par une recentralisation des compétences vers la métropole et qui s'inquiètent pour leur avenir. Cet éloignement des lieux de décisions va, je le regrette, à l'encontre des exigences de démocratie." Il aurait en tous les cas mérité un débat citoyen.

"Ce bouleversement territorial aura nécessairement des conséquences sur nos choix budgétaires, certes, pas en 2014, mais à brève échéance.

Il me semblait important qu'à l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire nous réaffirmions notre attachement au développement des services publics et aux priorités que nous nous sommes fixées.

Je continuerai à porter, au sein de toutes les instances métropolitaines dans lesquelles Bagneux est représentée, un projet ambitieux pour tous les habitants de notre commune.

Voilà, chers collègues, les orientations que je souhaitais vous présenter ce soir, qui portent, vous l'aurez compris, l'ambition d'une belle ville moderne pour l'ensemble des Balnéolais."

Je passe sans tarder la parole aux représentants des groupes ou aux collègues qui le souhaitent.

M. MARTIN. - "Madame le Maire, chers collègues, lors du dernier débat d'orientation budgétaire, nous vous avons félicité pour la clarté du dossier présenté malgré les incertitudes économiques et politiques nationales. Aujourd'hui, je suis beaucoup plus mitigé.

Est-ce l'effet essoufflement de fin de mandature ? Nous regrettons sincèrement que ce document n'effleure pas les grands projets des prochaines années : l'arrivée des métros, la restructuration de la Pierre Plate par exemple que vous liez depuis 2 ans à l'aménagement de la ZAC Victor Hugo. Si en effet, nous pensons que le développement et l'interpénétration de ces deux quartiers sont absolument indispensables pour un développement harmonieux de ces deux quartiers, nous n'en savons guère plus sur la restructuration de la Pierre Plate et l'état du dossier en cours. Nous nous interrogeons sur l'obtention d'un ANRU II pour Bagneux lorsque vous-même vous énoncez la

baisse des dotations aux collectivités.

On a vu que le projet de loi des finances s'appuie sur une prévision de croissance de 0,9 % en 2014 et prévoit de ramener le déficit public à 3,6 % du PIB (le Gouvernement actuel nous avait déjà promis en 2013 de ramener le déficit de 4,5 % à 3,0 % du PIB). Le déficit devrait ainsi atteindre 82,2 milliards d'Euros fin 2014.

Le projet de loi prévoit 15 milliards d'économies dans les dépenses publiques : 9 milliards d'Euros sur le budget de l'État, des collectivités locales et des opérateurs publics et 6 milliards d'Euros sur le champ de l'assurance maladie.

Il est demandé un effort important aux communes avec une première historique : les dotations de l'État aux collectivités territoriales vont baisser en 2014. Un premier recul de 1,5 milliard d'Euros de l'enveloppe normée interviendra en 2014, suivi d'un second recul identique en 2015, avant stabilisation de l'enveloppe au niveau atteint en 2015 sans réel engagement toutefois.

Au sein de l'enveloppe normée, c'est sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) que le projet de loi de finances prévoit de faire peser cette baisse (-3,3 %) avec l'hypothèse retenue pour Bagneux, d'une baisse de la dotation de base d'environ 340 000 € par rapport à 2013.

Restent que les collectivités locales assurent 71 % de l'investissement public et qu'il est injuste de les mettre toutes dans le même panier des dépenses de fonctionnement et d'investissement dispendieux. Pour l'heure, l'impact sur l'évolution du PIB au cours des deux prochaines années demeure inconnu.

Mais il est certain que le 1,5 milliard de baisse des transferts de l'État, auxquels viennent s'ajouter l'érosion monétaire, toujours plus forte pour les collectivités locales que pour les ménages et les dépenses nouvelles telles que les charges liées à la réforme des rythmes scolaires ne seront pas indolores pour les communes.

La péréquation financière entre les collectivités locales va être un sujet majeur des mois et années à venir. Posés comme dispositifs destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités locales, les mécanismes verticaux institués par les mécanismes d'État, affectés par la non-progression des dotations globalisées (DGF en particulier) vont-ils être complétés ou compensés par des mécanismes horizontaux qui vont prendre une part croissante dans la péréquation territoriale ?

La participation au Fonds de péréquation des Recettes Communales et Intercommunales : 340 M€ à 570 M€ (+ 58 %) devrait augmenter en 2014 pour Bagneux.

Le Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France passera de 230 M€ à 250 M€ en 2014 (+ 8,7 %) et la DSU devrait être favorable pour Bagneux et compenser une partie des pertes sur la Dotation Générale de Fonctionnement.

Dans son rapport sur les collectivités locales, la Cour des comptes a pointé du doigt la gestion chaotique de la rénovation urbaine de ces dix dernières années. Les inégalités entre les zones urbaines sensibles et le reste de l'habitat français sont restées stables voire renforcées, a constaté l'institution. Une réforme des quartiers prioritaires en fonction des revenus par habitant nous semble nécessaire. Espérons qu'elle bénéficiera aux communes qui en ont réellement besoin...

En ce qui concerne Bagneux, si elle ne veut pas aller droit vers un marasme financier, il ne s'agit pas simplement de maîtriser les dépenses de fonctionnement mais bien de les réduire significativement.

Cela doit passer par une réelle réduction de la masse salariale (et non une stabilisation théorique de la masse salariale comme annoncée chaque année).

Le constat de la Cour des comptes, dans son rapport d'octobre 2013 sur les finances des

collectivités, est sévère. La hausse des effectifs de la Fonction Publique Territoriale se stabilise mais la masse salariale explose. Les primes s'envolent. Les régimes indemnitaires sont "coûteux et irréguliers" (+ 15 % en 2012), l'avancement d'échelon se fait essentiellement à l'ancienneté, sans tenir compte de "la valeur professionnelle" (car ce sont des décisions propres aux collectivités).

La durée réglementaire du temps de travail (1 607 heures) n'est quasiment jamais respectée. La gestion des carrières et des compétences est inefficace. Les absences pour raison de santé progressent fortement. Toujours selon le rapport de la Cour des comptes, non seulement le développement de l'intercommunalité n'a pas généré d'économies mais les transferts de compétences des communes vers leur groupement ne réduisent pas les charges de personnel communal. Nous connaissons bien le refrain autour du haut niveau de service public pour justifier cette augmentation constante de la masse salariale. C'est le même discours que l'on entend à la Communauté d'Agglomération, cette collectivité nouvelle qui en recevant des compétences transférées aurait dû nous produire de la mutualisation et des coûts maîtrisés, mais c'est aussi cette même collectivité qui augmente ses effectifs d'année en année.

En 2013, la ville s'est inscrite dans le dispositif des emplois d'avenir et a recruté 9 jeunes Balnéolais. Si cela nous semble une bonne politique durable dans le temps, pour insérer des jeunes Balnéolais sans qualification et les amener vers un emploi pérenne, il nous semble devoir rappeler que si les emplois d'avenir ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi, offrant de ce fait une seconde chance, il s'agira aussi de mettre l'accent sur l'acquisition de compétences pour évoluer vers un autre emploi ou poursuivre l'emploi d'embauche en ayant une ligne d'horizon au-delà des 3 ans envisagés, une sécurisation de l'emploi.

En rentrant dans les détails du DOB, nous retrouvons la constante du mandat sur la priorité enfance et jeunesse et les projets autour du Projet Éducatif Local, que nous avons soutenus et qui nous semble des politiques à poursuivre et à confirmer dans les années à venir.

Toutefois, la réforme des rythmes scolaires nous inquiète fortement car il faut rappeler que l'objectif initial était de lisser la charge de travail de l'enfant et de renforcer l'enseignement des matières fondamentales : le français et le calcul. En fait, on se rend compte que cette réforme va principalement servir à développer l'activité "périscolaire" qui, suivant les communes, est plus ou moins développée. Au final, une réforme qui risque de coûter cher aux communes pour un effet pratiquement nul sur l'objectif souhaité.

Les crédits d'activités des services devraient être stables en 2014. En réalité, ils augmentent car des économies devraient pouvoir être faites, liées à la non-reconduction d'événements médiatiques de 2013 comme "Et ouais on étonne !".

On peut se poser réellement la question de la cohérence d'ensemble entre le projet Éducatif Local, Alliance Urbaine, la rue des vendanges, les différentes initiatives locales dans les CSC, les activités de la Chaufferie, la mise en place d'une résidence artistique en 2014, les activités de l'espace Lanvin... qui semblent méconnus aux yeux de beaucoup de jeunes Balnéolais. Nous attendons toujours le bilan", notamment de l'espace Lanvin "Madame le Maire, que vous avez pris l'engagement de faire et de remettre aux conseillers municipaux, il y a déjà plus de 1 an.

Concernant les intérêts d'emprunts, l'objectif est de les ramener à 1 800 000 €. C'est un objectif à tenir mais les raisons de ces bons résultats sont davantage liées à une structuration de la dette optimale. L'exercice a atteint ses limites. Si vous voulez réduire les intérêts d'emprunts, il faut réduire la dette à long terme. Enfin et surtout, parce que ce lourd endettement risque de se traduire par une forte augmentation des impôts locaux d'ici 2016, même si cette année vous n'augmenterez pas les impôts en 2014, année électorale oblige !

S'agissant des investissements, à la lecture du DOB, il en ressort l'impression que l'affichage l'emporte sur les réalisations, sur la multiplication de projets qui s'empilent dans une file d'attente en vue de leur hypothétique réalisation plutôt que sur la cohérence et la pertinence de ces projets.

Pour 2014, vous nous proposez 4 priorités :

- Le lancement de la première phase de travaux pour la construction du centre des arts du cirque : 2,2 M€ ;
- Les travaux d'aménagement des locaux de Garlande pour 1,4 million d'Euros,
- La reconstruction du vestiaire du stade Port Talbot pour 600 000 €,
- Et le lancement de la construction de la crèche Victor Hugo pour un montant de crédits inscrits à hauteur de 500 000 €.

Est-ce vraiment les priorités d'investissements qu'attendent les Balnéolais ?

La question n'est pas d'être les champions des projets, mais de mener une politique utile pour nos concitoyens, les chômeurs et les jeunes, dans la maîtrise de nos capacités financières réelles, sans recourir davantage à l'impôt.

Je vous remercie."

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils s'exprimer ?

Mme POURTAUD. - "Madame le Maire, chers collègues, nous voici donc en discussion sur le dernier DOB de la mandature une fois de plus à partir de suppositions, d'extrapolations de taux estimés, de taux espérés, de pronostics sans aucune certitude de réalisation, de tâtonnement et de doute. Je l'ai bien senti, Madame le Maire.

Cet exercice en décembre est déjà en temps normal difficile à comprendre et je le répète chaque année, mais cette fois, c'est plus grave. Non seulement, on ignore tout des données économiques, mais on ignore tout de l'équipe qui sera en place à la fin mars.

Est-il normal qu'une équipe en fin de mandat définisse un projet de budget si tôt pour une ville de près de 40 000 habitants sans connaître les paramètres pour une équipe à venir au plan démocratique, quelle que soit cette équipe ?

Je reviens sur les grandes lignes par lesquelles vous faites un état des lieux au niveau national avec les orientations et les prévisions éventuelles données par le Gouvernement.

Avant 2012, cela était facile pour vous. Vous pouviez vous appuyer sur vos convictions en nous disant que tout était forcément mauvais par nature ou quasiment mais, cela, c'était avant.

Maintenant que la Gauche est aux affaires depuis déjà des mois, on sent bien quelques inquiétudes, Madame le Maire, mais on sent que vous avez du mal à vous dépêtrer de tout cela.

En fait, vous naviguez comme vous le pouvez en critiquant sans critiquer avec, pour toile de fond, la crise qui, certes, existe, mais en ne rappelant pas trop la façon dont notre pays est géré, c'est-à-dire par du matraquage fiscal sans précédent en regardant un chômage pandémique, un pouvoir d'achat en berne.

Vous évoquez tout de même un point essentiel qui vous tracasse, comme chacun de nous, concernant la DGF et les autres dotations de l'État en chute libre, ce qui va étrangler les collectivités locales.

Vous évoquez également la réforme des quartiers en disant qu'il n'est pas certain que Bagneux conserve ses crédits après 2015 en raison de ses besoins sociaux. Alors, attention à ce danger en conservant la même politique trop dépensière dans ce cas.

Vous en arrivez tout de même à dire que la raréfaction des ressources est en plus combinée à la réforme des rythmes scolaires, à la hausse des cotisations retraites patronales, au relèvement du taux de TVA, etc.

Alors vous semblez avoir bien compris qu'il y avait danger - vraiment je le répète - en citant plus que d'habitude les dirigeants de l'AMF comme Jacques Péliissard ou Philippe Laurent, notre voisin.

Nous arrivons au débat de notre ville basé sur la prudence, dites-vous. Difficile de dire autrement sans être un peu confus. Je n'entrerai pas du tout dans le détail de ce DOB. Je répéterai, encore une fois, que vous y employez le conditionnel, les suppositions, les reconductions, la transition avec une remarque particulière de littérature en page 6. C'est un grand moment de littérature d'anticipation : on ne connaît rien, on se plaint d'ignorer les paramètres, mais on anticipe tout de même et, là, nous parlons de la taxe d'habitation, impôt qui impacte directement en particulier les classes moyennes Balnéolaises, mais 2014 arrive, année électorale, donc on ne va pas faire grand-chose !

Vous dites qu'il faudra trouver des économies. On se demande bien comment !

Vous évoquez à nouveau le douloureux dossier des rythmes scolaires qui, à terme, sera un gouffre pour les dépenses communales."

Une remarque positive dans tout cela, un sujet qui m'a beaucoup préoccupée ces dernières années : les finances et l'endettement et, là, je n'ai rien à dire. "*Certes, l'endettement est très élevé, mais les risques sont contenus et c'est essentiel pour l'instant*". Je dis bien "pour l'instant" car si cela continuait, on pourrait vraiment aller dans le mur.

"Bref, ce DOB est une véritable histoire, un long roman, finalement, fastidieux et prématuré, obligatoirement peu pertinent puisqu'il arrive bien trop tôt budgétairement et politiquement.

Nous avons un rendez-vous essentiel, Madame le Maire, pour le vote du budget. Alors, j'avais écrit : comment ? Quand ? Avec qui ? Mais j'ai cru comprendre que c'était déjà le 28 janvier. C'est bientôt finalement. Nous ne serons pas encore arrivés aux élections.

J'en terminerai en disant que notre ville a besoin de réalités et pas d'estimations risquées ni de suppositions. L'année 2014 est quasiment là. On peut être certain qu'elle obligera à des décisions budgétaires difficiles, mais essentielles pour que Bagneux soit une ville où enfin gestion rime avec raison.

Merci."

Mme le MAIRE. - D'autres collègues ?

M. MENSAH. - "Madame le Maire, chers collègues, comme vous le savez, la situation économique de notre pays reste difficile malgré les efforts entrepris depuis 18 mois par le Gouvernement, c'est dire l'étendue des dégâts créés antérieurement dans la gestion du pays et les difficultés sociales, économiques et financières que nous devons relever.

Des mesures gouvernementales sont mises en place pour relancer la compétitivité des entreprises afin d'arriver à une croissance autour de 0,9 %.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement développe des actions concrètes pour réduire le déficit, ce qui entraîne une hausse des prélèvements obligatoires.

Il va de soi que cette volonté d'assainir les finances publiques impacte les finances des collectivités territoriales. Mais c'est dans un esprit de partage de l'effort du redressement national que doit être compris ce contexte.

Cette situation oblige le Gouvernement à diminuer un peu la dotation globale de fonctionnement aux communes, cette diminution qui sera partiellement compensée par

l'apport de l'enveloppe de péréquation qui sera augmenté pour les villes qui en bénéficient comme la nôtre.

C'est dans ce sens que le débat de réforme de la péréquation est lancé dans le cadre de la redistribution des ressources entre les collectivités.

Il faut noter que la situation préoccupante de l'emploi et les délocalisations ne sont pas là pour améliorer les choses ; mais nous comptons sur les réformes engagées pour sortir rapidement de ce marasme.

Cette nouvelle situation impose pour notre ville une gestion rigoureuse de nos finances.

Nous saluons l'effort du maintien des taux de fiscalité locale pour l'année 2014, malgré la diminution de notre recette d'attribution de compensation versée par notre communauté d'agglomération.

La baisse de notre dotation de fonctionnement sera allégée par l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

Notons aussi que le Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) reste à son niveau de 2013.

Comme en 2013, le produit des activités ne sera revalorisé qu'à hauteur de l'inflation, soit 1,9 % à l'exception de la restauration scolaire.

Les dépenses restent donc à leur bon niveau.

Deux projets structurants dont on se réjouit de la mise en place, la municipalisation des crèches départementales, les nouveaux rythmes scolaires, la réussite éducative des jeunes Balnéolais ponctuent ce débat d'orientation budgétaire.

Nous sommes satisfaits du maintien du budget du personnel, qui n'augmente que de 1 % malgré l'augmentation de la cotisation patronale et celle liée au déroulement de carrière des fonctionnaires ainsi que le recrutement de 9 emplois d'avenir des jeunes Balnéolais.

Le crédit des activités des services reste, quant à lui, stable.

Les associations de notre ville verront leur subvention augmentée de 1 % comme l'année 2013.

Nous noterons aussi avec satisfaction la baisse des intérêts de nos emprunts, résultat d'une gestion rigoureuse de nos agents et nous les félicitons de ce travail.

La section d'investissement

Il faut noter que le budget primitif 2014 est un budget de fin de mandat d'où un effort est fait pour restaurer les capacités financières pour le prochain mandat, l'encours de la dette devait tenir compte du niveau du programme d'investissement.

Quelques recettes sont prévues pour notre ville par la vente des terrains et surtout l'immeuble des Sapineaux à Courchevel.

Le plan pluriannuel d'investissement pour 2014 permet la rénovation de notre patrimoine sans oublier les travaux pour la construction du Centre des Arts du Cirque.

Sans trop rentrer dans les détails du budget 2014, nous observons avec satisfaction ce débat d'orientation budgétaire pour 2014 et nous prenons bonne note de celui-ci.

Le groupe des Socialistes approuve donc les orientations présentées ce soir."

Mme POTVIN. - Je vais intervenir au nom du Groupe communiste et citoyen.

Je tiens tout d'abord à remercier le service pour le travail de qualité qu'il présente, un travail pas

facile, pas évident puisqu'il se situe à un moment où les services financiers de l'État ne nous ont pas donné toutes les indications, ce ne sont que des prévisions. D'ailleurs, Madame Pourtaud, si vous aviez été là hier à la commission, vous l'auriez su.

Le contexte est donc plein d'incertitudes et je crois que l'on ne peut que reconnaître le principe de prudence dans cette présentation.

Notre Groupe vous remercie pour votre capacité à mettre vos compétences au service des élus, c'est extrêmement important.

Il est évident que nous ne pouvons débattre de l'orientation budgétaire de notre commune sans situer cela dans le contexte socioéconomique du moment, un contexte préoccupant. Les besoins sociaux augmentent.

Dans le même temps - on nous parle toujours de crise économique, ce n'est pas la première fois que vous entendez mon discours, je le répète pour la énième fois - sous prétexte de crise économique, la crise à la réduction des déficits publics se poursuit depuis plusieurs années.

Elle s'amplifie cette année puisque, comme vous l'avez dit, 1,5 milliard va manquer aux collectivités par rapport à l'an dernier, dont 800 millions pour les seules communes ; les communes sont plus touchées que les intercommunalités.

Ce sont 500 000 € qui vont ainsi manquer à notre commune avec la baisse de la dotation générale de fonctionnement.

Je rappelle tout de même à "nos amis" de l'opposition que la taxe professionnelle a été supprimée par un Gouvernement de Droite me semble-t-il, Nicolas Sarkozy, que les dotations de l'État ont été gelées aussi par Nicolas Sarkozy. Cela fait un certain nombre d'années et, de ce fait, les dotations des communes et les ressources des communes ont diminué. Pourtant - d'ailleurs, M. Martin le rappelait tout à l'heure - les collectivités territoriales assurent plus de 70 % de l'investissement public et sont, de ce fait, des acteurs clés de la croissance économique et de l'emploi. C'est aussi le rempart contre la crise sociale.

Pour nous, le choix de réduire les dotations de l'État n'est pas fondé. En effet, les collectivités territoriales n'ont aucune responsabilité dans le creusement de la dette et de la détérioration de l'état des finances publiques.

Je rappelle que l'évolution du poids de la dette reste stable, même au regard des critères européens.

L'observatoire des finances des villes moyennes vient de publier ses chiffres et commente ainsi, je cite : *"les collectivités doivent résoudre une équation intenable avec des dépenses en hausse et des recettes en baisse"*.

Il ajoute, je cite : "avec les charges qui augmentent (revalorisation des agents, cotisations retraite, rythmes scolaires, tarif de l'énergie, etc.), elles se trouvent sans solutions puisqu'elles ne peuvent et ne veulent pas ajouter à la pression fiscale.

À quoi conduit la réduction des dépenses publiques ? Au plan national, on sait que les dépenses publiques, ce sont par exemple les hôpitaux, l'éducation, les transports.

Pour les communes qui sont des institutions de proximité, c'est une possibilité réduite de répondre aux besoins des habitants alors même qu'ils augmentent.

Alors que les dotations de l'État se réduisent, les contributions des entreprises aux collectivités diminuent elles aussi depuis la disparition de la taxe professionnelle et la nouvelle contribution économie territoriale ne fait pas le contrepois.

Nous, nous pensons qu'il faut une autre orientation pour favoriser la justice sociale et une juste

répartition de l'impôt est possible. Rien n'est impossible disait Nelson Mandela.

Mme BOUDJENAH. - *"C'est impossible jusqu'à ce qu'on l'ait fait".*

Mme POTVIN. - Nous disons que l'on peut annuler l'augmentation de la TVA en janvier prochain car cela touche les habitants et les collectivités, qu'il nous semble que l'on devrait rétablir un impôt assis sur le capital des entreprises et taxant les actifs financiers, c'est-à-dire qu'il faut mettre à contribution la sphère financière et spéculative qui est sous fiscalisée. On pourrait aussi renforcer la lutte contre l'évasion fiscale. C'est 60 milliards par an, ce n'est pas une petite somme. Et, cela fait des années que je le dis aussi, depuis que je suis élue, on pourrait également réformer la fiscalité locale pour les habitants pour la rendre plus juste en prenant en compte la situation économique des familles, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. C'est une fiscalité profondément injuste.

Je voudrais dire quelques mots sur la péréquation horizontale que M. Devedjian, Président UMP du Conseil général des Hauts-de-Seine, remet en cause.

Le 25 novembre, M. Devedjian a dit à France Bleu, je le cite : *"nous sommes moins riches que la Seine-Saint-Denis. Nous sommes un département assez prospère mais la Seine-Saint-Denis, compte tenu de ses dotations, des péréquations dont elle bénéficie et du soutien qu'elle obtient de l'État, est plus riche que les Hauts-de-Seine"*. Vous y croyez vous, à cela ?!

Il juge immoral - c'est son terme - que les Hauts-de-Seine compensent par la péréquation les difficultés fiscales de la Seine-Saint-Denis. Voilà la solidarité dont nous parle la Droite.

On sait qu'en Seine-Saint-Denis - je vais donner quelques exemples - il y a deux fois plus personnes allocataires du RSA. Le revenu moyen par habitant dans le 92 est de 21 000 € par an environ, en Seine-Saint-Denis il est de 11 000. Cherchez l'erreur !

La Droite n'est donc pas très qualifiée pour pousser des cris d'orfraie à la baisse des dotations, elle qui a donné le signal du gel des dotations et de la réduction drastique des dépenses publiques.

Nous ne partageons pas non plus le point de vue profondément inégalitaire défendu par Didier Migaud, Premier président de la cour des comptes, selon qui les *"dotations de l'État doivent être calculées en tenant compte des efforts faits par les collectivités"*.

Je souhaite au contraire que les quartiers prioritaires le restent et obtiennent les financements utiles à leur développement et au rééquilibrage avec les quartiers plus dynamiques. C'est ainsi qu'avec les habitants de la Pierre Plate, j'espère que nous pourrions gagner un financement exceptionnel de l'État pour rénover leur quartier. Je sais que Marie-Hélène Amiable s'y attelle.

Vous l'avez dit, Madame le Maire, le budget qui nous est présenté est un budget de reconduction. Je pense que chacun le comprend ici, hormis Mme Pourtaud, visiblement.

Pour autant, cela ne signifie pas que nous ne prenons pas en compte l'évolution du contexte ni que nous en rabattrions sur nos priorités que sont l'enfance et la jeunesse.

En atteste donc la prise en compte très en amont et dans une concertation sur la durée de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Nous nous réjouissons que nous ayons pu surseoir à la mise en place dès cette année.

Nous apprécions que l'aide de l'État soit au total de 90 € par enfant, cependant, nous souhaitons la pérennité de cette dotation. D'autre part, il faut savoir que cela ne couvrira pas la totalité des dépenses puisqu'il faudra adapter les locaux donc investir en plus.

Nous sommes fiers du travail engagé avec tous les intervenants de la ville. Nous remercions d'ailleurs les parents, les enseignants, les personnels de la ville. Notre conception étant de permettre à tous les enfants d'accéder à des activités culturelles et sportives qu'ils ne fréquentent pas.

Contrairement à M. Martin, nous n'avons pas du tout les mêmes objectifs, nous pensons que faire des tables de multiplication ou du calcul, c'est du domaine de l'Éducation Nationale, pas celui des communes. Nous avons, dans un souci de complémentarité, à ouvrir les portes de la culture à nos enfants.

S'agissant des rythmes scolaires, le travail que nous avons engagé montre toute la force du service public et la manière dont nous pouvons rassembler les habitants de la commune autour d'un projet.

Il en est de même concernant la municipalisation quasi achevée des crèches départementales. Contrairement à Mme Pourtaud qui a parlé du personnel et de M. Martin, je me réjouis que le budget du personnel puisse être reconduit dans des conditions de plus en plus difficiles car c'est répondre à des besoins croissants et répondre à des besoins croissants de la population, cela passe par une offre de services publics renforcée et plus efficace. Notre différence est là, c'est clair.

À ce propos, je m'interroge sur les conséquences qu'aura sur nos agents communaux et intercommunaux la loi sur le Grand Paris adoptée en deuxième lecture à l'Assemblée nationale vendredi dernier. Le processus législatif n'est pas clos, mais de toute évidence, la recentralisation contenue dans le projet avec des compétences essentielles transférées à la nouvelle métropole va remettre en cause nombre de nos choix.

L'avenir de certains personnels est aussi incertain et je sais qu'un certain nombre de nos personnels sont très inquiets.

(Arrivée de Mme Darves-Bornoz à 21 h 30.)

Vous le voyez, les orientations qui nous sont proposées restent marquées du sceau de l'intérêt général, des services publics tout particulièrement en direction de l'enfance et de la jeunesse et dans la volonté de relever le défi du développement durable.

Voilà, ces orientations sont loin des promesses de la part des partisans des inégalités sociales et territoriales.

Je vous remercie.

Mme MEKER. - "Madame la Maire, oui, je sais cela sonne encore un peu étrangement à l'oreille, mais ne dit-on pas Mme la Ministre sans que cela n'étonne plus personne ?

Madame la Maire, Monsieur le Conseiller général, chers collègues, voici donc le dernier débat d'orientation budgétaire de la mandature. Après l'exposé qui vient d'être fait, tout le monde comprend qu'il s'agit d'un budget de reconduction mais aussi contraint.

Cependant, il a le mérite, comme toujours ici, d'être au-delà des orientations politiques qui peuvent toujours, qui doivent toujours être discutées dans cette assemblée, d'être clair et raisonnable. C'est la qualité des budgets de ce mandat, et ce n'est pas rien en termes de volonté démocratique.

Nous remercions les services auteurs et acteurs de ce budget.

Même si nous appelons un contrôle dynamique de la façon dont notre administration municipale travaille, ce qui pendant la mandature a été fait et s'incarne aujourd'hui dans nos habitudes de travail, au quotidien, ceci est vrai également pour notre communauté d'agglomération, nous ne comprenons pas d'où vient cet acharnement sur les dépenses inconsidérées des collectivités territoriales.

Philippe Laurent vice-président de l'AMF dénonce combien ces excès sont supposés, trop supposés !

D'autant que, dans les années qui viennent, le territoire de la ville semble bien être la taille critique pour innover et investir, pour lutter contre des difficultés, telles que la précarité énergétique ou bien

innover dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, capable de recréer une dynamique économique, éthique et sociale, porteuse de liens sociaux et de services, et d'entraide dans une société qui, par ailleurs, est appauvrie par des budgets de rigueur qui ne touche guère le capitalisme financier.

Une autre croissance est possible, sélective, nous écologistes, nous le pensons, loin du productivisme actuel qui ne peut recréer la sacro-sainte croissance. On peut attendre encore longtemps !

De nouveau, ce budget met en avant ce qui va le mieux ensemble, les priorités enfance/jeunesse et développement durable/cadre de vie !

Au fil des années qui viennent de s'écouler, développement durable et cadre de vie se fondent au niveau de nos territoires et sont entendus de plus en plus et par le plus grand nombre de personnes comme une préoccupation de transition énergétique et écologique de notre ville. C'est bien de cela dont on parle avec tous les chantiers qui s'annoncent à Bagneux pour les années à venir : enjeux d'aménagement pour une ville moderne qui devra trouver le chemin étroit entre une intensification urbaine et la présence de la nature en ville, qui sera primordiale. On peut parler de cadre de vie, on peut parler de transports en commun, grands chantiers d'urbanisme au nord, comme au sud, comme au centre avec les 16 ha de la DGA qui vont s'engager sur notre ville.

On peut aussi parler de démocratie participative dans le cadre de la révision de notre PLU qui va venir, par exemple, assez vite en 2014.

Quelques points sur ce budget à souligner :

- La non-augmentation des taxes locatives ou foncières, qui de fait, fait que notre ville n'est plus dans le peloton de tête des villes du département. La ville a donc pris sa part dans une amélioration de sa gestion et elle le prouve.

- Pour la restauration scolaire, le gel des tarifs est un signe fort et, pourtant, pour des raisons de santé publique, les besoins d'augmenter le bio en circuit court, comme nous l'avons déjà engagé, de trouver des pistes, c'est peut-être une piste concomitante, pour diminuer le gaspillage alimentaire doivent continuer à être travaillés.

- Autre point, les emplois d'avenir qui sont un vrai engagement pour la jeunesse et un investissement pour l'avenir.

Je vous remercie."

Mme SEISEN. - Je souhaite juste répondre au matraquage sur le personnel communal qui a été un peu le point de focalisation de M. Martin notamment et à l'appel à la diminution de la masse salariale qui devrait tout régler visiblement.

Faut-il rappeler qu'il n'y a pas de services publics sans personnel communal. Il n'y a pas non plus de réduction des inégalités territoriales notamment dans l'accès à la culture pour tous, aux loisirs, aux sports, à l'accompagnement scolaire des plus jeunes jusqu'à l'accompagnement des familles et des personnes âgées sans services publics.

Concrètement, au lieu de parler de masse salariale, que souhaitez-vous supprimer ? Les loisirs ? Que voulez-vous exclure de l'accès à la culture, aux sports et à l'ensemble des services que nous proposons actuellement à la mairie de Bagneux ? Les choses se posent en ces termes. Il ne faut pas se cacher derrière des termes mathématiques de diminution par ci et de diminution par là.

Nous affirmons que les dépenses notamment de personnel sont utiles, mais nous ne sommes pas dépensiers pour autant. Je pense que le détail donné dans le DOB en atteste puisque 1 % du réalisé par rapport à 2013, si l'on exclut les frais liés aux élections afin de pouvoir comparer deux années

avec le même périmètre, c'est en fait permettre seulement de financer la moitié des dépenses incompressibles d'augmentation de la masse salariale.

Concrètement, cette augmentation de 1 % n'est pas un luxe. Elle va nous nécessiter, comme en 2013, de sérieux arbitrages en termes de personnel communal.

Concrètement, c'est quoi ? C'est diminution des remplacements, décalage des recrutements, des tensions qui peuvent peser sur des équipes et nous sommes en première ligne là-dessus.

Non, non plus, les fonctionnaires territoriaux notamment à Bagneux ne sont pas des nantis. Évidemment, la tentation est grande en situation de crise d'opposer les uns aux autres, d'essayer de dire que celui qui est un peu plus tranquille sur son emploi peut-être en termes de sécurité de l'emploi ou moins instable vu que l'on a une généralisation notamment de l'intérim et des CDD, serait peut-être un nanti. Concrètement, pour les fonctionnaires territoriaux, on en est loin.

Depuis trois ans, le gel du point d'indice fait stagner les traitements, la base des salaires des fonctionnaires territoriaux. Un gel c'est de fait une diminution du pouvoir d'achat puisque l'inflation pèse sur les prix de la consommation, notamment.

C'est aussi l'augmentation des cotisations CNRACL qui, concrètement, au bas de la feuille de paye de certains agents communaux fait baisser le net qu'ils paient. En tant qu'employeurs, cela nous pèse sur les dépenses de personnel de manière automatique mais aussi sur le net que touchent les agents donc sur leur capacité à faire face aux dépenses de la vie quotidienne.

À Bagneux en plus, depuis 2005 - je pense que l'on n'a pas à s'en réjouir - date de la délibération sur le régime indemnitaire, nous n'avons pas revalorisé le régime indemnitaire. D'ailleurs, cela nous pose un certain nombre de soucis en termes de recrutement de certains personnels qualifiés. Nous avons beaucoup de mal à les recruter alors que nous en avons cruellement besoin compte tenu de l'augmentation du nombre de projets, de leur complexité, ne serait-ce que le projet urbain ultra-complexe que nous serons amenés à conduire et des technologies croissantes que nous utilisons - je pense entre autres à la fibre optique qui nécessite des compétences - et, pour la collectivité, d'être attractive, chose que, pour le moment, nous ne pouvons pas nous permettre.

Un autre exemple est l'augmentation des difficultés sociales au sein du personnel communal. L'action de l'assistante sociale que nous avons décidé d'avoir à plein-temps au même titre que le médecin de prévention en atteste au quotidien.

Pour autant, on ne baisse pas la tête, puisque, oui, nous gardons une politique d'avancement d'échelons qui, parfois, permettent de compenser la baisse au bas de la paye, mais ce n'est pas tous les ans que l'on bénéficie d'un avancement d'échelons statutairement, je vous renvoie aux grilles de la fonction publique territoriale.

Nous avons aussi mené en 2013 - je pense que nous pouvons nous en féliciter malgré la crise et l'ensemble des dépenses contraintes - un accompagnement des agents sur la prévoyance et la participation à la protection sociale complémentaire, chose qui nous a été permise grâce à l'évolution de la loi.

Aujourd'hui, environ 300 agents en bénéficient, tant mieux, car l'effort sur la santé, c'est aussi celui sur la qualité au travail et les conditions de vie.

C'est également l'accent mis sur la formation. C'est une politique que nous menons depuis des années maintenant qui nous a permis de développer un partenariat privilégié un peu comme une ville pilote à Bagneux avec la fonction publique territoriale. Nous pouvons nous en féliciter. C'est une manière aussi d'accompagner les agents dans les parcours professionnels et, dans leur mobilité, pour une fonction publique et un service de qualité au service des Balnéolais.

En termes d'embauches d'emplois d'avenir, c'était 7 pour cette année. Nous avons délibéré pour en

avoir 3 de plus pour 2013 avec la perspective d'en avoir peut-être un peu plus sur 2014, compte tenu du bilan extrêmement positif. Nous sommes remboursés seulement à hauteur de 75 % du Smic pour ces emplois d'avenir mais pas sur tous les accompagnements de formation que nous finançons. Nous pensons que l'intégration de ces jeunes ne peut pas se faire dans de bonnes conditions si on ne fait que les mettre à leur poste sans les accompagner et leur donner de perspectives car c'est bien de perspectives dont on parle pour les jeunes. Je ne parlerai pas de l'accueil des stagiaires et des apprentis auquel nous participons. Sur ces emplois d'avenir, ce sont bien des perspectives puisque nous les avons placés sur des postes vacants avec l'idée, s'il n'y a pas de problème majeur, de pouvoir les titulariser. Il s'agit des grades d'intégration directe car il s'agit essentiellement de postes d'agents de catégorie C. Au bout de trois ans, nous serons en capacité de les titulariser. Ils auront donc accès comme l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale aux formations et aux carrières professionnelles qui pourront s'ouvrir devant eux éventuellement de progression et de mobilité professionnelles.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Juste quelques mots dans ce débat afin de ne pas être trop longue.

Je voudrais rassurer tout d'abord M. Martin. Tout va très bien, nous sommes en pleine forme, ne vous inquiétez pas pour nous ! Vous avez commencé par une boutade, j'en fais une !

Je voudrais ensuite revenir sur la date de ce débat d'orientation budgétaire et la date du vote du budget. Nous avons pris l'habitude, depuis plusieurs années, de faire ce débat d'orientation budgétaire et de voter le budget en début d'année. J'avais déjà eu l'occasion de m'exprimer au Conseil municipal sur la raison de cette décision. Il me semblait important pour les élus de notre ville de ne pas voter le budget fin mars.

Quand on demande au Conseil municipal de voter le budget fin mars, cela veut dire que les six premiers mois de l'année sont déjà engagés. Tout le monde s'en rend bien compte ici. On demande donc aux élus d'arbitrer des choix alors que les dépenses des services sont d'ores et déjà engagées.

Dès le début du mandat, j'avais donc souhaité que l'on puisse rectifier ce fait et que l'on puisse permettre aux élus de voter le budget en début d'année pour prendre ensemble les décisions de réorientation de lignes budgétaires quand il y a besoin d'en prendre. C'est ce que nous continuons tout naturellement à faire cette année.

Vous avez bien compris que je n'ai pas souhaité faire de ce débat d'orientation budgétaire et donc de ce Conseil municipal le lieu d'élaboration et de présentation de mon programme municipal pour les six prochaines années. Vous me l'avez un peu reproché. Je pense que si je l'avais fait, vous m'auriez dit que ce n'était pas le lieu de ce Conseil municipal d'annoncer le programme municipal à deux mois des élections.

J'ai donc délibérément fait le choix de vous proposer un débat d'orientation budgétaire qui est un débat clairement dit de reconduction qui tient compte du fait que les électeurs, le 23 mars prochain, auront à se prononcer et que c'est, à ce moment-là, qu'aura lieu le débat sur le contrat municipal des six prochaines années.

Je tiens beaucoup au respect démocratique de ce débat. C'est donc pour ces raisons que je n'ai pas souhaité présenter ce soir au Conseil municipal le programme que j'entends mener avec mon équipe pour les six prochaines années.

Je voudrais revenir sur quelques points extrêmement brièvement car plusieurs collègues de la majorité ont fait des interventions brillantes - je les en remercie - et allant au fond d'un certain nombre de sujets, donc je ne vais pas rallonger.

Je voudrais juste revenir sur les questions du personnel communal et de la masse salariale puisque c'est un débat récurrent et particulièrement en ce moment où on nous appelle à réduire les dépenses publiques.

J'entends souvent l'opposition prôner la réduction de la masse salariale. Ce que je n'entends jamais de votre part, c'est de nous annoncer quels services publics vous voulez supprimer car il ne suffit pas de dire, tous les ans, qu'il faut réduire la masse salariale. Il n'existe pas 36 solutions pour réduire la masse salariale, soit on réduit les services publics soit on les privatise. Qu'on se le dise clairement.

Mme POTVIN. - La Sodexho !

Mme le MAIRE. - Aujourd'hui, à Bagneux, nous n'avons pas fait le choix de privatiser un certain nombre de services publics. C'est vrai dans plein de collectivités qui ont privatisé par exemple la restauration scolaire. C'est le cas du Conseil général des Hauts-de-Seine qui a privatisé depuis deux ans à la Sodexho - Mme Potvin vient de le dire - la restauration scolaire avec les effets que l'on connaît sur la qualité des repas servis. N'importe quel collégien et n'importe quel enseignant des collèges de la ville vous le diront mieux que moi. J'ai eu l'occasion, l'année dernière, avec des parents d'élèves de déjeuner sans prévenir, à leur demande, au collège Henri Barbusse. Quand je suis arrivée, il n'y avait plus de dessert. Les parents d'élèves ainsi que le principal pourraient en témoigner.

En gros, si vous n'arrivez pas dans les premiers, vous n'avez plus droit au dessert. Il faut savoir que la privatisation, c'est cela. On a le plat, on n'a pas le dessert, sauf si l'on est dans les 100 premiers qui arrivent pour déjeuner.

Nous n'avons pas fait ce choix à Bagneux. Nous n'avons pas fait le choix non plus de délaissé le centre municipal de santé, c'est le cas dans de nombreuses collectivités. Nous n'avons pas privatisé le nettoyage de nos locaux scolaires. Nous avons des équipes dans les écoles et les bâtiments publics qui nettoient nos locaux scolaires.

Si nous voulons réduire la masse salariale et de manière significative comme vous le proposez, il faut soit réduire les services publics soit les privatiser en sachant que le privé, en général, ne fait pas mieux que le public, mais si vous avez des exemples qui démontrent le contraire, je suis preneuse.

J'ajouterai un point sur le personnel de la commune : 70 % des agents sont des agents de catégorie C, c'est-à-dire avec des tout petits salaires. Quant aux cadres, Nadia Seisen l'a dit, le régime indemnitaire des cadres à la ville de Bagneux n'est pas satisfaisant et pas assez élevé me semble-t-il. Dans cette collectivité, les agents de la fonction publique territoriale ne sont pas trop payés. À mon goût, ils ne le sont pas assez, mais c'est le cas dans la fonction publique d'une manière générale.

Nous assumons le fait d'avoir un haut niveau de services publics mais nous assumons aussi, et Nadia Seisen l'a rappelé, avec sérieux cette question. L'augmentation de 1 % ne correspond même pas au glissement vieillesse technicité, aux avancements de nos salariés. Cela signifie que nous allons devoir peser sur les remplacements, les postes à pourvoir, etc.

S'agissant des projets d'investissement, comme je l'ai dit dans mon introduction, il s'agit de projets connus du Conseil municipal pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure. Il ne s'agit pas d'annoncer ce soir les projets de mandat municipal.

La crèche, je le répète, doit être démolie dans le cadre de l'arrivée du métro, tout le monde le sait depuis très longtemps.

Monsieur Martin, vous pouvez estimer que les vestiaires du stade Port Talbot ne sont pas prioritaires. Vous devriez aller voir les rugbymen. C'est une des sections les plus importantes du COMB qui se trouve dans une situation pas brillante depuis plusieurs années. Nous avons vraiment

besoin de pouvoir répondre à cette question et que ce soit chose faite.

Concernant la modernisation de notre hôtel de ville, nous sommes une ville de 40 000 habitants, on ne peut pas dire que la mairie s'est offert un hôtel de ville de luxe comme c'est le cas dans de nombreux endroits. Il faut quand même que l'on puisse mettre à minima cet hôtel de ville et les locaux Garlande en situation d'accueillir décemment le public et permettre à notre personnel d'avoir des conditions de travail à peu près correctes. Sur cela, nous ne sommes vraiment pas très dépensiers pour ce qui nous concerne.

S'agissant du centre des arts du cirque, un projet dont nous parlons depuis plusieurs mois sinon années au Conseil municipal, nous nous sommes - je l'ai expliqué au Conseil municipal à plusieurs reprises - battus pour obtenir des financements croisés. J'avais dit au Conseil municipal que ce projet ne serait pas réalisé si nous n'obtenions pas ces financements. Nous les avons obtenus avec une aide exceptionnelle de l'État de 500 000 € alors que l'État ne finance aujourd'hui quasiment plus aucun projet de cette nature, une aide de 700 000 € du Conseil général des Hauts-de-Seine UMP, une aide de la région - ce n'est pas là même tendance - de 780 000 €.

Tous les partenaires se sont mis autour de la table pour financer ce projet, quelle que soit l'orientation politique de leur Président, pour les institutions qui ont accepté de concourir au financement de ce projet faisant que la ville met une participation restant à la hauteur de ses possibilités qui permettra d'avoir - je pense pour notre ville et particulièrement pour ce quartier - un équipement culturel extrêmement intéressant et valorisant pour une ville comme la nôtre.

Je vous remercie beaucoup, Madame Pourtaud, d'avoir souligné ce soir la bonne gestion de notre dette.

Enfin, s'agissant de la fiscalité locale, ce n'est pas parce qu'il y a les élections au mois de mars que l'on n'augmente pas le taux de fiscalité. C'est la quatrième année sur six, ce qui n'est pas mal, que nous n'augmentons pas la fiscalité locale, pas par démagogie mais parce que - j'ai eu l'occasion de le dire plusieurs fois au Conseil municipal - la fiscalité locale est lourde dans notre ville. Je ne m'étendrai pas ici sur les raisons. Vous savez aussi combien le rendement de l'impôt est moins important pour notre ville que dans d'autres communes, ce qui nous permet aujourd'hui de ne plus être dans le peloton des villes qui ont la plus importante taxe d'habitation mais d'être désormais au douzième rang et plus au cinquième.

Je crois qu'il faudra poursuivre ces efforts même si ce n'est pas simple car j'ai aussi expliqué dans mon introduction le contexte budgétaire extrêmement contraint dans lequel nous sommes.

Je remercie mes collègues de la majorité de leur confiance dans leur intervention et de leur soutien à ces orientations.

Je vous propose de nous en arrêter là. Il ne s'agit pas de voter les orientations budgétaires mais d'en prendre acte.

(Il est pris acte à l'unanimité des orientations budgétaires.)

Mme le MAIRE. - Je vous remercie

02/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014 : COMMUNE DE BAGNEUX (BUDGET ANNEXE : SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES)

Mme le MAIRE. - Vous avez vu le rapport de présentation. Je propose de ne pas m'étendre dessus.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

(Il est pris acte à l'unanimité des orientations budgétaires.)

PROVISION

03/ CONSTITUTION D'UNE PROVISION SEMI-BUDGETAIRE POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS

Mme BOUDJENAH. - Le 12 février dernier, nous avons délibéré pour créer une provision semi-budgétaire pour dépréciation des comptes de tiers d'un montant de 25 000 €. Il s'agit d'une obligation comptable. La nouvelle évaluation faite en octobre dernier nécessite que l'on réajuste le montant de cette provision.

Les causes de cette augmentation résultent moins de la dégradation de la situation pécuniaire de certaines familles et de sociétés à l'encontre desquelles les titres sont émis que d'une gestion plus pointue des dettes de plus de 2 ans et de leur apurement du bilan, que nous menons avec la trésorerie.

Nous avons besoin de majorer de 15 000 € le montant initial de la provision pour passer à 40 000.

Mme le MAIRE. - Pas d'intervention ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

Qui vote pour ?

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

04/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

M. COLLET. - Le CCAS a engagé les travaux d'aménagement du premier étage de la résidence pour personnes âgées afin d'accueillir, dans ces nouveaux locaux, l'ensemble des activités en direction des personnes âgées qui étaient en plusieurs lieux de la ville. Ce nouvel espace pour les résidents et les retraités s'inscrit dans notre volonté de favoriser l'information, l'échange et le partage avec les familles et les personnes âgées.

Ce projet vise à faciliter les démarches administratives mais également à créer une dynamique d'équipe pour prendre en compte l'ensemble des problèmes des usagers et la mise en place d'actions de prévention de la perte d'autonomie.

Le budget du CCAS ne possède pas la totalité des crédits d'investissement sur le budget 2013. C'est pour cela qu'il s'agit ce soir d'approuver une subvention d'investissement d'un montant de 276 449 € sur un total de 466 000 € de travaux.

Je précise que le Conseil d'administration du CCAS a, lui aussi, sollicité le Conseil général pour qu'une subvention d'investissement lui soit également attribuée.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?

Mme DARVES-BORNOZ. - Merci, Madame le Maire. Bonsoir, je vous prie de m'excuser pour mon retard. J'avais prévu avant que j'arriverais en retard.

Une question pour M. Collet. Le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni mardi, je crois que nous n'avons pas parlé de ce sujet.

M. COLLET. - Si.

Mme DARVES-BORNOZ. - Il ne m'a pas semblé que nous avons parlé de cette question

précisément dans ces termes.

M. COLLET. - On n'a pas parlé du montant de la subvention mais de l'aménagement des locaux et du déménagement à la résidence du Clos Lapaume. Nous l'avons évoqué à plusieurs reprises dans plusieurs conseils d'administration.

Mme DARVES-BORNOZ. - Dans différentes autres séances précédemment.

M. COLLET. - Voilà.

Mme DARVES-BORNOZ. - Les travaux ont commencé et c'est maintenant que la subvention est demandée. Je voudrais connaître le timing en la matière.

Par ailleurs, nous avons discuté, lors du dernier Conseil d'administration du fait que vous aviez dû faire, dans le cadre de la gestion, des économies pour combler un manque à gagner de 51 000 et quelques Euros en raison d'un problème de rémunération du personnel.

Voilà les quelques remarques que je souhaitais faire par rapport à cette demande de subvention.

Comment cette demande de subvention s'installe-t-elle dans le paysage de 2014 ?

M. COLLET. - Nous demandons cette subvention dans le cadre du budget 2013.

Le déménagement des services des personnes retraitées à la résidence des personnes âgées étant prévu pour début janvier ou février, il fallait engager les travaux prévus au budget 2013. Aujourd'hui, la totalité des crédits pour payer la totalité des travaux s'élève à 466 000 €. Nous ne disposons pas de ces 276 449 € sur le crédit d'investissement. Les 51 000 € dont vous avez fait part concernent le budget de fonctionnement.

Ce sont deux choses différentes.

M. ROUSSEAU. - Madame le Maire, j'ai une question à poser en marge de cette délibération. Je voudrais savoir si l'on s'est intéressé au confort des résidents pendant les travaux. J'ai pu avoir des remarques par ailleurs sur la poussière, le bruit, etc. Je voudrais quelques informations à ce sujet, Madame le Maire. Je vous en remercie.

M. COLLET. - Effectivement, les travaux ont apporté quelques nuisances. Nous avons essayé de faire travailler les personnes qui utilisaient les marteaux-piqueurs sur des tranches horaires les plus adaptées afin de gêner le moins possible les personnes âgées. Nous avons fait intervenir de manière spécifique ces entreprises. Les faire venir le samedi ou le dimanche représente chaque fois un surcoût. Quand vous cassez une dalle au marteau-piqueur, cela résonne dans tout le bâtiment, du RDC au 10^{ème} étage.

Il existe un conseil de la vie sociale à la résidence des personnes âgées. Nous en avons souvent parlé. Nous nous sommes même réunis spécifiquement pour ces travaux et, chaque fois, nous avons essayé de diminuer les nuisances.

Les deux centenaires de la résidence des personnes âgées n'ont pas la même perception des nuisances que les autres. Un Monsieur me disait : "*Monsieur Collet, à 85 ans, on n'est pas sensible de la même façon à tout cela*".

Le bruit et la poussière sont des nuisances. Nous avons même, lors des journées d'intervention importantes au marteau-piqueur, amené les personnes âgées se restaurer ailleurs que sur place.

Nous avons essayé d'accompagner ces résidents tout au long des travaux. Nous en sommes maintenant aux finitions, cela fait moins de bruit. Il est vrai que le bruit provoqué par les marteaux-piqueurs était difficile à vivre.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

05/ APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER ENTRE LA VILLE ET LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme DAVID. - Comme vous le savez, la Croix-Rouge intervient régulièrement sur les différentes initiatives qu'elles soient municipales, associatives ou sportives de notre ville. Nous travaillons d'une bonne manière avec eux. Il se trouve qu'ils n'ont plus de véhicule d'intervention. Ils sont intervenus, vous l'avez lu dans le rapport de présentation, sur 68 événements en 2012 sur notre ville. Cela correspond à un quart des heures de bénévolat sur l'ensemble des activités de la délégation de Bagneux, ce qui a permis à de nombreuses personnes de recevoir des soins sur place ou d'être dirigées vers un établissement hospitalier.

Ils n'ont donc plus de véhicule d'intervention depuis 2006. Pour intervenir, ils faisaient appel aux délégations locales voisines qui leur prêtaient un véhicule de secours. Ils ont souhaité se doter d'un véhicule correspondant à leurs besoins. Évidemment, ce véhicule à un coût important qui s'élève à 75 000 €. Ils ont donc sollicité la ville pour que nous puissions les aider à réaliser cet achat.

Ils ont travaillé en parallèle à trouver des co-financements. Les délégations de la Croix-Rouge d'Asnières et de Sceaux participeront à ce financement.

C'est donc dans ce cadre que je vous propose de participer à hauteur de 20 000 € à travers une subvention d'investissement afin qu'ils puissent réaliser l'achat du véhicule d'intervention.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions ?

Mme DARVES-BORNOZ. - Je voudrais savoir à combien s'élèvent les participations des villes d'Asnières et de Sceaux ?

Mme DAVID. - Ce ne sont pas celles des villes mais celles des délégations de la Croix-Rouge.

Mme DARVES-BORNOZ. - Les délégations des villes d'Asnières et de Sceaux ?

Mme DAVID. - 20 000 également.

Mme DARVES-BORNOZ. - Y a-t-il une subvention de leur siège national ? Y a-t-il d'autres demandes de subventions ?

Mme DAVID. - 75 000 € au total. La Croix-Rouge nationale ne participe pas si j'ai bonne mémoire.

Mme le MAIRE. - Ce sont les délégations départementales.

Y a-t-il d'autres remarques ?...

(Aucune.)

Il y a une quinzaine d'années, nous les avons déjà aidés à acquérir leur véhicule. Il y a une grosse délégation de secouristes à Bagneux, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes.

Cette délégation est extrêmement importante et dynamique. Elle regroupe des secouristes de Bagneux mais aussi de villes alentour. Nous avons historiquement une grosse délégation de secouristes de la Croix-Rouge, d'ailleurs, le Président du secourisme départemental est de Bagneux. Il y a toute une histoire. Il nous a semblé bien que nous puissions renouveler 15 ans après cette aide exceptionnelle. Elle n'était possible que s'il y avait des financements croisés. C'est le cas avec deux

autres délégations départementales qui ont eu des legs qui seront donnés à la Croix-Rouge de Bagneux.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

DECISION MODIFICATIVE N° 2

06/ VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2013 - COMMUNE

Mme BOUDJENAH. - Vous avez les chiffres et les explications sous les yeux. Je ferai juste quelques commentaires au fur et à mesure. C'est la dernière de l'année du budget de l'année 2013. Elle porte sur les derniers ajustements de crédits nécessaires et un certain nombre de régularisations, comme nous devons le faire en fin d'année.

En section de fonctionnement

En dépenses :

- Il y a un certain nombre de réajustements. J'en citerai quelques-uns.
- L'un est lié au versement d'un fonds de concours à hauteur de 30 000 € à Sud-de-Seine qui, finalement, n'a pas été réalisé. Cela concerne le PLI de Bagneux.
- La petite régularisation à la hausse de 3 727 € : les services fiscaux nous ont adressé un courrier comme à d'autres communes afin que nous payions la taxe sur les bureaux, ce que nous ne faisons pas, comme quasiment toutes les communes, je pense.
- Nous avons déclaré 830 m² de bureaux entrant dans la définition des locaux imposables. Par dérogation, le fait que nous soyons éligibles à la DSU nous fait appliquer un tarif réduit à 4,49 € du mètre carré.
- En espaces publics et environnement, les + 265 800 € de crédits supplémentaires en fonctionnement sont totalement compensés en investissements.
- Un ajustement est nécessaire pour faire face aux consommations réelles d'eau.
- Les réparations des jeux dans les écoles maternelles représentent un budget supplémentaire de 30 000 €.
- D'autres dépenses sont liées au comblement de nombreux nids-de-poule, à des travaux de voirie de marquage, à l'achat de sel pour l'hiver rigoureux que nous avons connu et pour la reconstitution des stocks pour l'hiver qui arrive, aux réparations effectuées par le garage sur les véhicules municipaux, aux interventions effectuées dans le parking Léo Ferré, à la location d'un camion polybenne pour les serres municipales suite au vol en début d'année d'un véhicule.

Ces dépenses étaient prévues en investissement. Finalement, nous devons les inscrire en fonctionnement.

➤ En matière de subventions, à noter une subvention exceptionnelle de 10 000 € pour la caisse des écoles pour faire face au nombre très important d'allocations de rentrée scolaire versées cette année (165 000 € contre 151 000 € en 2012) et une enveloppe de 41 500 € afin de permettre le remboursement des salaires correspondant à la caisse des écoles. Certains assistants référents, recrutés par la caisse des écoles, interviennent parallèlement au sein d'activités périscolaires municipales.

Le financement de 20 000 € octroyé à la Croix-Rouge inscrit au budget supplémentaire en fonctionnement est à affecter à l'investissement.

S'agissant des régularisations de rattachement 2012, concernant les recettes, un certain nombre de réajustements ont été opérés suite au fait que des dépenses ont été moins importantes que les prévisions. C'est le cas pour l'eau et le chauffage au collège Joliot Curie, l'eau pour le marché Léo

Ferré et l'entretien du véhicule du CCAS.

À noter également des subventions moins importantes liées à des dépenses moins conséquentes.

En recettes

À noter :

- La réduction de 15 000 € liée au fait que le recrutement de 7 emplois d'avenir s'est étalé tout au long de l'année. La subvention est liée au nombre de mois d'emplois effectifs de ces 7 emplois.
- L'augmentation de 127 000 € à l'éducation correspond à une hausse des subventions allouées par la CAF.
- Des dépenses engagées fin d'exercice 2012 n'ayant pas été réalisées, nous devons procéder, là aussi, à des régularisations. Ces dépenses non consommées concernent surtout l'alimentation ainsi que diverses fournitures et petits matériels.

En section d'investissement

En dépenses

À noter là aussi plusieurs ajustements dont :

- Celui du montant exact de notre participation aux travaux d'étanchéité de la dalle du centre commercial des Bas Longchamps. Je vous rappelle que nous avons signé une convention avec la Société Valréam afin que la ville participe à hauteur de 50 % à ces travaux, soit 111 500 €.
- Celui sur l'éclairage public de 50 000 € à verser à Sud-de-Seine qui en a la compétence.
- Sur les opérations patrimoniales, il y a, là aussi, des écritures d'ordre budgétaire qui n'ont aucun impact sur l'équilibre du budget puisque c'est équilibré tant en dépenses qu'en recettes.

En recettes :

Un certain nombre d'ajustements à la baisse ont été opérés sur les subventions liées à la réalisation des dépenses d'investissement. Il faut que nous réajustions les montants qui nous ont été notifiés depuis.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ou des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE UMP ET LE GROUPE DU MODEM**

Mme POURTAUD. - Vous avez dit groupe UMP.

Mme le MAIRE. - Excusez-moi.

Mme POURTAUD. - Dites plutôt groupes de l'opposition, ce sera plus simple.

Mme le MAIRE. - D'accord.

ADMISSION EN NON-VALEUR

07/ ADMISSION EN NON-VALEUR POUR LES ANNEES 2010 ET 2013

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2014 AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF

08/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

RUE DES VENDANGES 2014

09/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE RESIDENCE ARTISTIQUE DANS LE CADRE DU FESTIVAL "RUE DES VENDANGES" ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE

M. ALEXANIAN. - Il s'agit d'une demande de subvention à la région. Vous savez que la rue des vendanges est maintenant financée par le Conseil général. Oui, vous pouvez me remercier. De rien ! Maintenant, nous cherchons d'autres financeurs. Nous espérons autant de succès en direction de la région que nous en avons obtenu en direction du Conseil général. Nous espérons une subvention de 20 000 € pour cette initiative de plus en plus importante. La région ne subventionne pas la fête en tant que telle mais le fait que nous accueillons des artistes en résidence pour nous aider à la faire.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?

M. MARTIN. - Oui, celle que j'ai déjà posée hier. Quelle est la pérennité de cette résidence artistique ?

M. ALEXANIAN. - Elle est d'un an. L'un des enseignements que nous avons tiré au Conseil municipal est que, plus on prépare en amont, plus la fête peut être participative. L'an dernier, du fait de l'absence de direction au service culturel, la préparation a pris du retard. Le service a engagé des démarches afin que la résidentialisation soit plus longue et donc qu'elle permette aux artistes d'aller dans les équipements de la ville pour fidéliser les gens, faire des activités sur le long terme avec eux.

Mme le MAIRE. - D'autres questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

INTERCOMMUNALITE

10/ AFFECTATION D'UN FONDS DE CONCOURS DE 105 000 €EUROS ACCORDE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD-DE-SEINE A LA COMMUNE DE BAGNEUX POUR LE FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT RELATIVES A LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DES ARTS DU CIRQUE

M. ALEXANIAN. - Mme le Maire l'a dit, je ne vais pas répéter, il y a un co-financement en

investissement. Je le dis pour ceux qui peuvent confondre fonctionnement et investissement. Je ne parle pas forcément de ceux qui sont à l'intérieur de cette vénérable tribune.

Cet investissement est coproduit par le Gouvernement, la région, le Conseil régional, la communauté d'agglomération et la ville. Les travaux commencent en début d'année. Il s'agit simplement de capitaliser un premier montant de la somme pour permettre de payer des travaux qui, à ce jour, s'élèvent à 300 000 €. Nous demandons 105 000 € à la communauté d'agglomération sur les 350 000 € qu'ils se sont engagés à donner pour le projet. Il y a, là, une mobilisation de nos partenaires sur le projet.

Puisque c'est en débat et que je sais que M. Martin aime bien me "chatouiller", je vous rappelle tout de même que, du quartier simplement, il y a 440 élèves et jeunes dans les actions régulières. 20 élèves sont inscrits dans les cours réguliers, 35 dans le centre d'accueil, 150 enfants primaires pour le projet cirque à l'école, 40 élèves de maternelle dans le cadre de la réussite éducative, 24 élèves de Romain Rolland dans le cadre de la réussite éducative, 24 élèves du collège Romain Rolland dans le cadre de l'accompagnement éducatif, 16 élèves de Romain Roland pour la classe arts du cirque, 8 élèves de la Clis Paul Éluard, 120 élèves pour les actions pendant les vacances scolaires, 300 enfants jeunes adultes pour des manifestations occasionnelles et 800 spectateurs pour le festival Hip cirq hop, 2 emplois CDI de personnes habitant le quartier.

Ceci pour vous dire que la culture, c'est aussi la créativité, l'éducation mais également l'emploi et l'emploi des gens du quartier.

C'est un bon investissement pour la culture, un investissement d'une structure de renommée européenne. Il est bien que des gens de tout le pays et de toute l'Europe viennent à Bagneux et précisément dans ce quartier. C'est plutôt une cause de fierté que de honte surtout si elle crée de l'emploi. Elle rend nos enfants joyeux d'agir et plus éduqués. Que demander d'autre ?! C'est du bon investissement de l'argent public.

Mme le MAIRE. - Après ce plaidoyer, vous allez tous voter pour cette délibération !

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE UMP ET MME POURTAUD**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DU MODEM**

11/ AFFECTATION DU FONDS DE CONCOURS DE 186 886 EUROS ACCORDE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD-DE-SEINE A LA COMMUNE DE BAGNEUX POUR LE FINANCEMENT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN MATIERE DE FLUIDES

M. CALICE. - Cette délibération concerne l'affectation du fonds de concours octroyée par la communauté d'agglomération Sud-de-Seine qui permet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Pour Bagneux, elle sera affectée au financement d'une partie des dépenses des fluides.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à affecter le fonds de concours de 186 886 € attribué par la communauté d'agglomération Sud-de-Seine au financement d'une partie des dépenses de fluides.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je suppose qu'il n'y a pas de remarques ?...

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

12/ VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS DE 330 808,91 EUROS AU BENEFICE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD-DE-SEINE POUR LE FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN MATIERE D'ECLAIRAGE PUBLIC

Mme le MAIRE. - C'est pareil.

M. CALICE. - Oui.

Mme le MAIRE. - Nous versons 330 808,91 à la communauté d'agglomération Sud-de-Seine.
Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS ET DE MATERIELS DANS LE CADRE DU SERVICE DE L'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD-DE-SEINE ET LA COMMUNE DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions sur ces mises à disposition qui concernent les rapports 13 à 16.

Mme HOURS. - Concernant le rapport 14, il y a une erreur dans l'intitulé. Il est écrit "*mise à disposition [...] entre la communauté d'agglomération Sud-de-Seine et la commune de Clamart*".

Mme le MAIRE. - On corrige. Merci.

Nous passons aux votes.

13/ APPROBATION DE L'AVENANT N° 5 A LA CONVENTION EN DATE DU 20 MARS 2007 ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS ET DE MATERIELS DANS LE CADRE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD-DE-SEINE ET LA COMMUNE DE BAGNEUX

14/ APPROBATION DE L'AVENANT N° 5 A LA CONVENTION EN DATE DU 20 MARS 2007 ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS ET DE MATERIELS DANS LE CADRE DU SERVICE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC, SIGNALISATION TRICOLERE, POSE ET DEPOSE DES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD-DE-SEINE ET LA COMMUNE DE BAGNEUX

15/ APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 A LA CONVENTION EN DATE DU 6 OCTOBRE 2010 ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

MISE A DISPOSITION DE MOYENS EN PERSONNELS DE LA COMMUNE DE BAGNEUX POUR LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD-DE-SEINE ET LA COMMUNE DE BAGNEUX

16/ APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS EN PERSONNELS DE LA COMMUNE DE BAGNEUX POUR LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

TARIFS

TARIFS BASES SUR LE QUOTIENT FAMILIAL

Mme le MAIRE. - Les délibérations 17 à 21 sont relatives aux tarifs basés sur le quotient familial pour la restauration scolaire, les centres d'accueil périscolaire, les accueils de loisirs sans hébergement, les activités spécialisées et les prestations de séjour.

Y a-t-il des questions sur ces délibérations ?...

(Aucune.)

Nous les votons une par une.

17/ APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

18/ APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES CENTRES D'ACCUEILS PERISCOLAIRES

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

19/ APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

20/ APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES ACTIVITES SPECIALISEES

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

21/ APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES PRESTATIONS DE SEJOURS

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

ESPACES PUBLICS ET ENVIRONNEMENT**22/ DROITS DE VOIRIE**

Mme le MAIRE. - Nous proposons une augmentation de 2 %.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

MARCHES COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT**23/ DROITS DE PLACE, REDEVANCE D'ANIMATION ET DE STATIONNEMENT**

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ET SERVICES**24/ LOCATION SALLE DES FETES LEO FERRE**

M. COLLET. - Le tarif de la location de la salle des fêtes Léo Ferré pour les associations Balnéolaise augmente, comme pour les autres tarifs, de 1,9 %.

L'analyse du planning d'utilisation de la salle des fêtes met en évidence un taux de remplissage important avec des potentialités d'utilisation de cette salle sur d'autres créneaux disponibles. Nous avons une forte demande. Notre salle des fêtes est connue depuis longtemps. C'est un bel équipement.

Nous sommes sollicités par des sociétés privées et des associations extérieures à la commune de Bagneux sur des créneaux que nous n'utilisons pas. Nous vous proposons de créer des tarifs tels que nous vous les avons proposés sur le tableau joint à la délibération. Ces tarifs sont plus importants, mais au regard de ce qui se produit sur les espaces scéniques autour de Bagneux dans le sud de Paris, ils sont équivalents.

Nous sommes sollicités pour des événements familiaux comme les mariages, etc. mais ce n'est pas la vocation de la salle des fêtes.

Sur les créneaux disponibles, nous sommes pour pratiquer ces nouveaux tarifs à des sociétés privées extérieures, etc.

Il y a quatre formules et différents forfaits techniques plus ou moins importants. Les tarifs sont, là aussi, assez intéressants.

Mme le MAIRE. - Je suppose que tout le monde est d'accord.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

25/ LOCATION DES SALLES MUNICIPALES**26/ LOCATION SALLE MARC LANVIN**

Mme le MAIRE. - Je suppose que ces deux délibérations ne font pas débat ?...

Nous passons aux votes.

➡ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 25 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 26 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

27/ MISE A DISPOSITION D'AUTOCARS ET DE VEHICULES POUR LES ASSOCIATIONS

Mme le MAIRE. - Pas de question ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

28/ CENTRE D'HEBERGEMENT RENE ROUSSEAU

Mme le MAIRE. - Pas de question ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

29/ INSTALLATIONS SPORTIVES

Mme le MAIRE. - Pas de question ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CIMETIERE COMMUNAL

Mme le MAIRE. - Nous avons plusieurs délibérations.

30/ PRESTATIONS NECESSAIRES AUX OBSEQUES, INHUMATIONS ET EXHUMATIONS

Mme le MAIRE. - Pas de questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

31/ CONCESSIONS DU COLUMBARIUM

Mme le MAIRE. - Pas de questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

32/ CONCESSIONS

Mme le MAIRE. - Pas de questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

33/ TAXES FUNERAIRES

Mme le MAIRE. - Pas de questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CITOYENNETE**34/ MISE EN RECOUVREMENT DES FRAIS D'ENLEVEMENT, DE GARDIENNAGE, D'EXPERTISE, DE DEPLACEMENT ET DE DESTRUCTION DE VEHICULES**

M. PAYEN. - La ville va mettre en place en 2014 une délégation de service public pour la mise en fourrière automobile, l'enlèvement, le gardiennage et la restitution des véhicules. L'un des buts recherchés est de réduire les frais avancés par la collectivité tout en maintenant un service public de qualité.

En attendant la mise en place de cette DSP qui devrait intervenir début 2014, il y a lieu de prendre en compte le code de la route qui stipule qu'aucun frais ne peut être exigé à la ville sauf dans des cas où le propriétaire d'un véhicule est inconnu, introuvable, insolvable.

Par ailleurs, les services de police peuvent être amenés à demander le déplacement des véhicules pour des raisons d'intérêt général aux frais de la ville. Lorsque le propriétaire est alors identifié, la ville est amenée à procéder au recouvrement des sommes avancées.

En ce qui concerne les épaves, ces véhicules, enlevés sur les voies ouvertes à la circulation publique ou sur leurs dépendances, sont directement amenés chez un casseur pour destruction immédiate. Ces épaves ne sont plus des véhicules au sens du code de la route et sont assimilées à des déchets. Dans ce cas, c'est le code de l'environnement qui s'applique et, après mise en demeure infructueuse des propriétaires, l'épave est enlevée et la ville procède au recouvrement.

Il s'agit donc de demander au Conseil municipal de voter le principe de recouvrement de ces frais sur la base des tarifs réellement facturés à la ville et dans la limite des tarifs maximum fixés par arrêté ministériel le 14 novembre 2001 modifié.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CITOYENNETE

35/ PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE DODECA

Mme MOUTAOUKIL. - C'est le prolongement de ce qui vient d'être dit. En 2010, la ville de Bagneux a souhaité mettre en place une délégation de service public en matière d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules.

La convention avec la Société Dodeca n'a donc pas été renouvelée. Or, la délégation de service public s'est révélée infructueuse. Une nouvelle délégation de service public est en cours d'élaboration pour une mise en place début 2014.

Malgré l'absence de convention, les services de police ont continué leurs missions et la Société Dodeca a procédé aux enlèvements demandés par lesdits services.

À ce jour, 10 factures datant de 2011 à 2013 sont en attente de règlement pour un montant initial d'environ 43 000 €.

Le principe du protocole transactionnel que nous proposons de signer entre la ville et Dodeca ce soir va servir à régler les litiges sur la base de concessions réciproques.

Les négociations entre la ville et la Société Dodeca ont permis d'arriver à un accord final de 28 214 € au lieu de 43 000 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal de valider ce protocole transactionnel et d'autoriser Mme le Maire à le signer.

Pour être claire, les véhicules enlevés à la demande de bailleurs ne sont pas pris en charge par la ville.

Mme le MAIRE. - Des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Merci.

ÉDUCATION

ACQUISITION DE FOURNITURES - APPEL D'OFFRES OUVERT

36/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?

M. MARTIN. - J'en ai deux.

La première, pourquoi ce marché n'entre-t-il pas dans l'offre globale de la caisse des écoles ?

La deuxième, pourquoi ne pas mettre en place un groupement de commandes avec les autres villes ?

Mme le MAIRE. - L'administration a-t-elle les réponses à ces questions ?

S'agissant du groupement de commandes, il n'a pas été mis au point. Ce n'est pas une compétence de la communauté d'agglomération de Sud-de-Seine. J'ai des éléments à ce sujet.

Quant à savoir pourquoi cela n'entre pas dans l'offre de la caisse des écoles... ce marché est porté tous les ans par la ville.

M. FABBRI. - Absolument Madame le Maire, c'est un marché important porté par la ville. La caisse des écoles n'a pas la fonction d'assurer les fournitures et le matériel des écoles. Nous sommes clairement dans la responsabilité de la ville, y compris des lois de décentralisation sur le premier degré. La caisse des écoles porte, dans une structure participative avec des parents élus, le dispositif de réussite éducative, qui donne lieu d'ailleurs à une subvention, ainsi que les politiques d'ordre social et d'accompagnement au travers de l'allocation de rentrée scolaire.

En revanche, les politiques d'attribution de locaux, de matériels et de moyens aux écoles du premier degré sont de la responsabilité de la commune dans le cadre de ses fonctions normales.

C'est dans cet esprit que ce marché, comme lors de ses échéances précédentes, est porté par le budget communal de plein exercice.

Mme le MAIRE. - Merci Monsieur le Directeur général.

Je vous propose de passer au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AMENAGEMENT URBAIN

PLU

37/ MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 : BILAN DE LA MISE A DISPOSITION AU PUBLIC

38/ MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLU

Mme BOUDJENAH. - Je vous propose d'examiner en même temps les délibérations 37 et 38 car elles sont liées : la première porte sur le bilan de la mise à disposition au public et la deuxième propose d'approuver en tant que telle la modification simplifiée n° 1.

Je vous rappelle que, le 24 septembre 2013, nous avons délibéré pour mettre à la disposition du public le projet de modification simplifié n° 1 de notre plan local d'urbanisme, de manière à remettre en vigueur les dispositifs de majoration de constructibilité pour performance énergétique ou favorisant la diversité de l'habitat tel que nous l'avons déjà adopté dans les délibérations en mars et octobre 2012, mais la réglementation nationale ayant évolué depuis, nous proposons d'inscrire ces objectifs dans notre PLU.

Comme prévu, cette mise à disposition a eu lieu du 28 octobre au 2 décembre dernier. L'information auprès du public s'est faite de manière large :

- Par voie d'affichage,
- Par insertion d'un avis de mise à disposition sur le site Internet,
- Dans la presse,
- Par insertion d'un avis dans le Bagneux Infos de novembre 2013.

Nous avons également informé les personnes publiques associées et consultées. Nous avons reçu un certain nombre d'avis avec, pour l'essentiel, aucune remarque particulière sur ce dossier, voire des avis favorables de ces personnes.

Concernant le public, dans le registre mise à disposition, nous avons eu 9 observations dont 3 des mêmes personnes. On peut dire que seule une contribution remet en cause la présente modification simplifiée.

J'en viens maintenant au fond et au contenu pour répéter que cette modification simplifiée ne fait que reprendre un dispositif antérieur et le mettre en conformité avec les normes nationales nouvellement applicables.

Je vous rappelle de quoi il s'agit.

Il s'agit d'instaurer des dispositifs de majoration de constructibilité dans l'idée de poursuivre nos objectifs d'une ville compacte, qui respectent à la fois les principes de mixité, de diversité de l'habitat, d'une part, et, d'autre part, qui soient incitatifs et respectueux des principes du développement durable, démarche que nous avons prolongée tout au long de cette année avec notre démarche d'approche environnementale de l'urbanisme, saluée et accompagnée par l'ADEME.

Le 27 mars et le 2 octobre 2012, nous avons déjà délibéré, d'une part, pour augmenter de 30 % la constructibilité des constructions dès lors qu'elles répondent à des critères de performances élevées où qu'elles sont alimentées à partir d'équipements de performance de production d'énergie renouvelable, de récupération, limitée à 20 % dans les zones liées aux monuments historiques et, d'autre part, dans le secteur Plaine de jeux, sur la possibilité d'une majoration du volume constructible liée à la présence d'un certain nombre de pourcentages de logements sociaux dans le programme prévu.

Il s'agit de permettre cette modification simplifiée du PLU liée à des projets que nous avons

travaillés en concertation avec les habitants en l'inscrivant dans notre PLU.

Nous avons la possibilité de faire une modification selon une procédure simplifiée, c'est ce que nous avons fait pour nous mettre en conformité avec les textes qui réglementent l'instauration d'une majoration de constructibilité.

Je rappelle ce que je viens d'indiquer sur les deux délibérations de 2012 retranscrites en quelque sorte dans notre PLU, nous proposons de circonscrire leur application uniquement à nos ZAC et concessions d'aménagement. Les cahiers de prescription environnementale que nous avons élaborés et sur lesquels nous travaillons dans le cadre de ces ZAC et des opérations d'aménagement imposent déjà aux aménageurs et aux constructeurs, tant au moment du dépôt du permis de construire qu'à l'achèvement de la construction, des constructions dont les consommations d'énergie sont inférieures à la RT 2012 d'au moins 10 %.

Nous sommes déjà exigeants de ce point de vue.

Ce dépassement des règles relatives au gabarit et à la densité d'occupation des sols sera autorisé par le règlement du PLU dans la limite de 30 % et le respect des autres règles établies pour des constructions satisfaisant les critères de performance énergétique élevée ou alimentée à partir d'équipements performants de production d'énergie renouvelable ou de récupération limités au seul secteur de ZAC et en concession d'aménagement telle que la Plaine de jeux à l'exception des parties de ces secteurs inscrits dans un périmètre des monuments historiques où cette majoration sera limitée à 20 %, deuxième majoration pour délimiter des secteurs à l'intérieur desquels la réalisation de programmes de logements qui comportent des logements locatifs sociaux peut connaître une majoration fixée pour chaque secteur et qui ne peut pas excéder 50 %. C'est pour permettre la sortie de notre programme élaboré en concertation avec les habitants sur le secteur de la Plaine de jeux.

Comme je le disais précédemment, il est ressorti du bilan de la mise à disposition du public que le projet ne suscite que très peu d'oppositions de la part du public et que les personnes publiques associées consultées y étaient, pour leur part, favorables.

Nous proposons ce soir d'approuver cette modification simplifiée n° 1 du PLU.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?

Mme MEKER. - Nous voudrions souligner, comme cela a déjà été précisé, que cette modification simplifiée est une mesure transitoire en attendant la révision de notre PLU qui sera l'occasion d'une grande concertation.

Nous voudrions rappeler aussi que, pour l'opération de renouvellement urbain du sud de la ville dont le projet doit effectivement prendre en compte la qualité d'un grand paysage, comme le rappelle une observation apportée lors de l'enquête publique, surplombant une vallée creusée par des affluents de la Bièvre, le bonus de constructibilité a été attribué avant la mise en œuvre de la RT 2012 et que, comme dans toute ZAC, le cahier de prescription environnemental instituait une charte de qualité environnementale et thermique en particulier de prescriptions d'usage du bâtiment après livraison - ce qui est absolument primordial et était à l'époque assez novateur - pour réguler au mieux la consommation énergétique des bâtiments. Tout va très vite. Nous étions en 2010/2011.

Apparaît aussi à l'époque, le 7 novembre 2011, le jury citoyen qui avait été une expérience très intéressante à renouveler. Il y avait 3 grands projets, chacun avec 3 propositions, une exposition itinérante avec 4 lieux, une exposition permanente pendant une semaine pour associer la population et des ateliers de travail faits à l'époque avec le CAUE 92.

Je rappelle aussi qu'un diagnostic patrimoine est également en cours sur le territoire de la ville. L'atelier Trame a été choisi, à l'issue d'un appel d'offres, le 4 novembre.

Tout cela pour mieux connaître, valoriser et protéger, n'ayons pas peur des mots, notre patrimoine

bâti et paysager à travers un volet patrimoine renforcé de notre PLU.

La modification du bonus de COS pour la performance énergétique, surtout en période de transition entre la RT 2005 améliorée par les décrets instituant le BBC en 2007 et la RT 2012 entrée en fonction de façon progressive et dont on attend toujours la publication des labels HP et THPE - tout ceci est extrêmement compliqué - de 30 ou de 20 % dans le cas de secteurs protégés comme les secteurs bâtiments historiques, ne serait pas satisfaisante si elle n'était pas transitoire et si elle n'était pas limitée aux ZAC qui, par ailleurs, comme l'a rappelé Mme Boudjenah, sont régies par des cahiers de prescription environnementale qui poussent les performances thermiques au-delà de la RT 2012 (- 10 % d'économie en plus).

Mais cette modification simplifiée a le mérite d'être claire et transparente du point de vue réglementaire pour les projets déjà engagés. C'est pour cela qu'elle est nécessaire pour mettre en œuvre les projets actuellement engagés.

À la ville d'être rigoureuse dans ces cahiers de prescription en ZAC et pour le contrôle aussi des règles thermiques appliquées.

Lors de notre révision de PLU, nous aurons l'occasion d'affiner cet octroi de bonus de COS - c'est possible - zone par zone avec des taux modulés en fonction aussi des éléments de paysage et de patrimoine repérés grâce au volet patrimoine renforcé de notre futur PLU.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - D'autres interventions ?

Mme DARVES-BORNOZ. - Je voudrais juste faire une remarque suite à l'intervention de Mme Boudjenah. Il est important que des citoyens soient allés consulter, aient pris le temps de donner leur avis. Même si ces avis peuvent remettre en cause un certain nombre d'orientations de la majorité, il n'empêche qu'exposer que la modification du PLU doit être conforme au SDRIF approuvé par la région Île-de-France me semble tout à fait intéressant à signaler.

Ces mêmes personnes ont indiqué que la procédure n'était pas si démocratique, qu'elle devrait prendre les travaux en cours. Mme Meker vient de rappeler l'étude patrimoine, les travaux de l'AEU. Il y a également la préservation du belvédère de la ville de Bagneux, la création d'un grand espace vert à usage multiple jouxtant le parc François Mitterrand et la nécessité qu'il ne devrait pas y avoir de dérogation réglementaire, nulle part sur tout le territoire communal. Ces remarques me semblent pertinentes. Contrairement à ce qui a été écrit, elles ne sont pas partielles ni de nature complètement à remettre en cause le projet de PLU.

C'était la remarque que je voulais faire.

Mme BOUDJENAH. - Dans le rapport, quand on indique les observations partielles, on fait référence à toutes les observations et pas uniquement à celles dont vous parlez. D'autres choses ont été notées dans le registre.

Par rapport à ce que vous dites, le SDRIF n'est pas en vigueur pour l'instant. Il ne s'agit pas de mettre notre PLU en conformité avec un document qui n'est pas en vigueur. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas inscrire notre réflexion future dans ce contexte, bien évidemment, je rejoins ce qu'a dit Mme Meker sur la future révision du PLU.

Sur ce que l'on appelle le belvédère, il faudra s'entendre sur ce que l'on entend par ce terme. Pour moi, c'est plus le site actuel des Mathurins qui n'est absolument pas concerné par cette révision simplifiée du PLU puisqu'aujourd'hui il n'y a pas de ZAC. Il n'y a pas de concession d'aménagement sur ce périmètre. Bien évidemment, dans le cadre de ce que nous inscrirons dans le PLU concernant ce secteur, il faudra, selon moi, prendre en compte cette donnée pour préserver des vues sur la vallée.

Je vous fais remarquer, c'est ce qu'a rappelé Pascale Meker, que, dans le cadre de la concertation très large et pour le coup très démocratique, pour reprendre les termes que vous avez utilisés, de choix des projets architecturaux dans le quartier sud de la ville qui ont aussi une vue magnifique qui avait été bouchée pendant plusieurs décennies par la Barre des Tertres, nous avons tenu à non seulement préserver, mais même mettre en valeur ce que l'on appelle des percées visuelles.

Je pense que l'on ne peut pas nous reprocher de ne pas avoir voulu préserver, bien au contraire, ce paysage magnifique dans ce quartier.

Une dernière chose, vous avez fait référence à la dérogation générale.

Au contraire, les dispositifs de majoration de constructibilité seront circonscrits à des secteurs bien déterminés, c'est-à-dire des secteurs d'aménagement public que nous maîtrisons. J'allais dire même que nous allons "plus loin" que les délibérations que nous avons adoptées en 2012. C'était dans la foulée de ce que la loi nous permettait à l'époque. Notre réflexion a aussi mûri. Là, au contraire, le diffus n'est absolument pas concerné. Les bonus de constructibilité ne peuvent s'appliquer que dans les ZAC et les secteurs d'aménagement que nous maîtrisons.

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer aux votes.

➤ *VOTE : LA DELIBERATION N° 37 EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

➤ *VOTE SUR LA DELIBERATION N° 38 :*

➤ *AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE*

➤ *ABSTENTIONS = LES GROUPES DE L'OPPOSITION*

METRO LIGNE 4

39/ APPROBATION DE LA CESSION PARTIELLE A LA RATP DE LA PARCELLE P N° 26 SISE 48-50 RUE

JEAN MARIN NAUDIN

Mme le MAIRE. - C'est pour installer le poste de redressement.

Il n'y a pas de débat ?...

Nous passons au vote.

➤ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

ZAC VICTOR HUGO

40/ APPROBATION DE LA CESSION A LA SEMABA DES PARCELLES P N° 8, N° 12, N° 13, N° 14 SISES 47-49 AVENUE HENRI BARBUSSE

Mme BOUDJENAH. - Lors du 12 novembre, nous avons délibéré le principe de cession, au bénéfice de la Semaba, des parcelles P n° 8, n° 12, n° 13, n° 14 sises 47-49 avenue Henri Barbusse, pour permettre à la RATP d'installer son chantier en vue de commencer les travaux à partir du second semestre 2014.

Il s'agit d'un jardin public, d'un terrain bâti sur lequel se trouvent actuellement un pavillon associatif, la crèche du Champs des Oiseaux et un passage public qui permet notamment d'accéder à la crèche.

Le pavillon associatif sera libéré au plus tard le 31 mars 2014 et la crèche municipale au plus tard le 31 juillet 2014, tout cela en accord avec la RATP, pour permettre à la SEMABA de mettre en œuvre les opérations préalables de désamiantage et de démolition, avant la mise à disposition à la RATP pour l'installation de son chantier début juillet 2014.

Comme nous devons désaffecter et déclasser après la libération des lieux et avant la cession à la Semaba, nous vous proposons, ce soir, d'approuver la cession des parcelles dont vous avez les numéros sous les yeux pour un montant de 2,600 M€ établis par France Domaine dans un avis que nous avons reçu le 26 novembre dernier.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

Des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

41/ DECLARATION D'INTERET GENERAL DE L'OPERATION DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'ACQUISITION DES PARCELLES NECESSAIRES A LA REALISATION DU PROJET ET EN VUE DES ARRETES PREFECTORAUX DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) ET DE CESSIBILITE DES TERRAINS NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT PROJETE DANS LE PERIMETRE DE LA ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO

Mme BOUDJENAH. - Cela fait suite à l'enquête publique qui a eu lieu en vue de déclarer, ce soir, la réalisation du projet et des arrêtés préfectoraux de DUP et de cessibilité des terrains nécessaires à l'aménagement.

Nous avons confié à la SEMABA la réalisation de la ZAC par un traité de concession d'aménagement signé le 4 juin 2012. Si la SEMABA a déjà procédé à un certain nombre d'acquisitions, notamment à l'amiable, nous, nous avons engagé une procédure pour obtenir la DUP auprès du Préfet des Hauts-de-Seine.

Nous avons délibéré en mars.

Ont eu lieu les enquêtes préalables à la DUP du périmètre opérationnel de la Z.A.C. et l'enquête parcellaire relative à l'acquisition des parcelles.

L'enquête publique s'est déroulée du 16 septembre au 31 octobre, une période conséquente : 46 jours consécutifs. Un certain nombre de personnes se sont déplacées, celles directement concernées, c'est bien normal. Le commissaire enquêteur a été très disponible et a mené son travail de bonne manière.

Je ne vais pas rentrer dans les détails mais si vous avez des questions, nous pouvons y revenir.

Le commissaire enquêteur a remis ses conclusions. Il a émis un avis favorable auprès de la préfecture des Hauts-de-Seine avec deux réserves pour la DUP et quatre pour la cessibilité auxquelles nous proposons de donner suite.

La SEMABA, au fur et à mesure de ses réponses, a pris en compte ces réserves :

- d'une part, pour la DUP, d'inclure deux parcelles qui, en fait, devaient être conservées dans la DUP, mais exclues de la parcellaire.

Nous proposons de prendre en compte cette réserve. Il s'agit de deux pavillons en meulière situés aux 143 et 147 rue de Verdun. Au départ de la création de la ZAC, ces deux pavillons étaient considérés comme devant permettre à cet endroit une belle opération. D'un point de vue patrimonial notamment, au fur et à mesure de la réflexion, il a été plutôt considéré qu'il fallait les conserver.

- D'autre part, pour la cessibilité d'exclure un certain nombre de parcelles dont certaines pour le tréfonds dont vous avez le détail, ces parcelles étant tout ou partie nécessaires à la réalisation de la ligne 15 du métro sous la responsabilité de la Société du Grand Paris.

Ce soir, il vous est proposé de prononcer l'intérêt général de l'opération d'aménagement de la ZAC éco-quartier et de demander au Préfet des Hauts-de-Seine de déclarer l'opération d'utilité publique et de déclarer les parcelles cessibles, ceci au profit de la SEMABA, concessionnaire de la ZAC. L'arrêté préfectoral de DUP pourra être ainsi pris début 2014.

Cela va permettre de faire avancer notre projet.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE UMP ET MME POURTAUD**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DU MODEM**

ZAC ALBERT PETIT/RN20

42/ APPROBATION DE L'ACTE RECTIFICATIF A LA VENTE DU 2 JUILLET 1993 ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER L'ACTE AUTHENTIQUE

Mme BOUDJENAH. - C'est une affaire qui date. Nous avons déjà délibéré en juin 2012, à l'unanimité, pour approuver un acte rectificatif à une vente signée en juillet 1993 entre la SEMABA et la ville. Cela concerne l'opération de la ZAC Albert Petit RN 20 qui concerne notamment la création de la salle des fêtes et du marché Léo Ferré.

À l'époque, cette opération avait été déclarée éligible au fonds de compensation de la TVA. La commune acceptait de prendre à sa charge ce montant qui lui serait ensuite remboursé par ce même FCTVA, un montant de 1 215 000 €, soit 15,482 % du montant TTC de la vente. C'est l'équivalent du remboursement par le FCTVA.

L'acte rectificatif que nous avons signé indiquait que la ville devait procéder au versement de la SEMABA postérieurement à la perception du FCTVA. C'est inscrit au BP 2013. Finalement, contrairement à ce qui a été proposé, la ville doit d'abord procéder au versement du complément de prix avant de solliciter le FCTVA. C'est pour cette raison que nous devons faire un acte rectificatif à l'acte rectificatif !

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

MARCHES COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT - CONTRAT D'EXPLOITATION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

43/ APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION DE LA S.A.R.L. « LES FILS DE MME GERAUD » POUR L'ANNEE 2012, RELATIF A LA DELEGATION DES MARCHES PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT DE LA COMMUNE

Mme le MAIRE. - Je pense qu'il n'y a pas de souci. Vous avez le rapport sous les yeux.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN

CONCESSION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT PORTANT SUR L'OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DIT "DES TERTRES ET DES CUVERONS"

44/ APPROBATION DU COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL DE LA SEM 92 POUR L'ANNEE 2013

Mme le MAIRE. - Souhaitez-vous que l'on revienne sur cette opération ?...

S'il n'y a pas d'intervention, je vous propose de passer au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AVENANT A LA CONVENTION PARTENARIALE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE BAGNEUX

45/ APPROBATION DE L'AVENANT ADMINISTRATIF LOCAL N° 5 A PASSER ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX, LE CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE ET L'ANRU ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous prolongeons la convention jusqu'à la fin de l'année 2014. On vous a retracé dans le rapport de présentation tous les avenants qu'il y a eus depuis le début.

Il s'agit là simplement d'une prorogation en accord avec les partenaires.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SERVICES TECHNIQUES

46/ INFORMATION SUR LA PROCEDURE DE PASSATION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PROJET DE LA GEOTHERMIE A BAGNEUX

M. BESSON. - Ce projet s'inscrit dans nos engagements de développement durable en particulier en termes :

- D'économie en maîtrisant les fluctuations futures du prix des énergies fossiles,
- De dispositif de lutte contre la précarité énergétique, une manière de maîtriser les charges qui frappent les plus démunis,
- De limitation au recours aux énergies non-renouvelables, ce qui est loin d'être anodin de nos jours,
- D'amélioration de la qualité de l'air. Je pense que vous avez entendu parler comme moi de l'air "délicieux" que nous avons respiré ces derniers jours.

Je reviens à la géothermie, pour rappel :

- Le Sipperec est notre partenaire depuis 2011 pour l'étude et la mise en œuvre de cette démarche.
- Le tracé du réseau doit s'étendre sur 12 à 16 kilomètres et desservir l'équivalent de 10 000 logements. Le coût de ce projet est estimé à environ 33 M€.
- Le commencement des travaux de forage est prévu début 2014 pour une mise en service en 2016.
- La délégation de service public a été choisie comme mode de portage.

- Le permis minier et l'autorisation d'ouverture des travaux ont été accordés.
- Une enquête publique a été réalisée et a fait l'objet d'un avis favorable.
- Les élus et les services ont exercé un suivi attentif et un co-pilotage actif de l'ensemble du projet, un projet éminemment technique aux enjeux financiers loin d'être anodins.

À partir des offres de base proposées, nous avons en particulier été attentifs :

- Au respect des prescriptions techniques du cahier des charges (taux d'énergie renouvelable supérieur à 60 %, température de sortie de 65 degrés, débit de 280 m³, protection environnementale des mares de la Lisette qui vont se trouver à proximité et à la requalification du terrain pressenti),
- Au respect du planning avec une production prévue en 2016.
- Faire évoluer les offres pour parvenir à un coût de sortie compétitif de la géothermie et à un budget rationnel de réalisation.
- Positionner fermement notre ville comme bénéficiaire principal de cette opération tout en prenant note de l'intérêt d'une extension sur Fontenay pour la rentabilité de l'installation dès sa mise en service.
- Optimiser le tracé du réseau pour prendre en compte les futurs chantiers du métro et du Grand Paris Express,
- Intégrer les moyens de production existants, Aful nord et sud et les sous-stations qui les desservent.

En conclusion, voici les principaux éléments retenus avancements obtenus pour le choix du candidat final :

- Un tarif de chaleur plus compétitif selon le type d'utilisateur (équipement public, logement social, etc.),
- L'abandon de 60 % minimum de polices d'abonnement avant démarrage des travaux, un point loin d'être anodin,
- La suppression des frais de raccordement, quelle que soit la date de raccordement. À partir du moment où ce réseau sera en place, toutes les autres propriétés qui voudront s'y raccorder pourront le faire sans frais supplémentaires.
- Le respect du taux d'énergie renouvelable supérieur à 60 %,
- La prise en charge de la rénovation de la chaufferie de l'Aful sud,
- La reprise et l'entretien des dix-sept sous-stations et du réseau secondaire.

Par ailleurs, deux clauses d'intéressement sont également prévues :

- La prise en compte des abonnements spécifiques pouvant induire une réduction du coût de gaz.

Peut-être que si le Président Poutine fait la même chose que pour l'Ukraine, on aura un jour une réduction du gaz ici !

- Plus sérieusement, le reversement de 2 €/kw à la ville en cas de dépassement de la puissance souscrite, cette somme pouvant abonder un fonds d'aide sociale et énergie.

Enfin, la ville étudie les conditions de retour de ces biens aux termes de la délégation de service public.

Le candidat retenu sera celui qui se positionne mieux au vu des éléments techniques et financiers présentés en particulier par une meilleure maîtrise et intégration des chaufferies existantes.

Enfin, quelques éléments de planning :

- Le 19 décembre, incessamment sous peu, attribution de la DSP lors du conseil d'administration du Sipperec,
- Début 2014, vote au Conseil municipal de la mise à disposition du terrain Foch pour la réalisation de cette opération,
- Deuxième trimestre 2014, travaux préparatoires consistant en l'aménagement de la plate-forme et en la mise en place des outils de forage,
- Troisième trimestre, travaux de forage,
- Quatrième trimestre 2014, déploiement du réseau de chaleur,
- Deuxième trimestre 2016, mise en service du réseau de chaleur sur notre ville.

Merci de votre attention.

Mme MEKER. - Un point technique, en consultant les collègues alentour, nous n'avons pas la délibération 46 dématérialisée.

M. BESSON. - Oui. Il manque la délibération 46.

Mme le MAIRE. - En fait, ce n'est pas une délibération. Il s'agit d'une information au Conseil municipal. Néanmoins, vous auriez dû avoir le rapport de présentation.

Vous ne l'avez pas ?

(Les conseillers municipaux : "non".)

Mme le MAIRE. - J'irai au conseil d'administration du SIPPAREC avec M. Besson et M. Calice, jeudi, puisque ce sera ce jour-là que sera attribuée notre délégation de service public par le SIPPAREC.

C'est un dossier d'avenir très important et vraiment structurant pour la commune.

Vous prenez acte que vous avez eu l'information puisqu'il n'y a pas de délibération.

Il est pris acte.

PROCEDURE DE "DECLARATION DE PARCELLE EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE"

47/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LANCER LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PARCELLES L N° 38 ET 84 SITUEES AU 7 RUE PASTEUR EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE

M. CALICE. - Suite à différentes plaintes de voisinage sur l'occupation illégale de ces parcelles qui engendre beaucoup de problèmes d'insécurité et sa dégradation d'année en année, avec Thomas Vincent et Mme Prochasson, nous avons reçu les habitants de cette rue, qui se sont constitués en comité, pour évoquer les soucis existant depuis des années sur ces parcelles.

Les propriétaires étant décédés depuis très longtemps et constatant que la succession n'est toujours pas réglée, la procédure d'abandon manifeste semble la plus appropriée au règlement de cette situation. Elle se fera en trois étapes :

- En premier lieu, il convient de rechercher les titulaires des droits réels et autres intéressés. À cet effet, la ville s'est rapprochée du notaire en charge de cette succession,
- Il s'agit ensuite de constater par un procès-verbal provisoire l'abandon de la parcelle. Ce procès-verbal doit être notifié aux titulaires des droits réels et autres intéressés, c'est ce que nous allons proposer aujourd'hui,
- À l'issue d'un délai de 6 mois, l'état d'abandon manifeste sera constaté par un PV définitif.

Toutefois, si les ayants droit se manifestent durant la période des 6 mois et qu'ils s'engagent à effectuer les travaux, nous pourrions mettre fin à cette procédure.

Aujourd'hui, il convient d'autoriser Mme le Maire à engager la procédure de déclaration des parcelles L 38 et 84 en état d'abandon manifeste.

M. MARTIN. - Je ne trouve pas cette rue ?

Mme le MAIRE. - C'est une toute petite rue semi-piétonne.

Pour tenter de régler la situation, nous allons essayer d'agir en ce sens, en espérant réussir à faire en sorte que les nuisances que subissent les riverains cessent.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

FOURNITURE DE VEGETAUX DIVERS - PLANTES VIVACES, GAZONS ET PRAIRIES FLEURIES, CULTURE HYDROPONIQUE GAZONS ET PRAIRIES FLEURIES - LOT N° 2 - GAZONS ET PRAIRIES FLEURIES

48/ APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 172402 A PASSER AVEC LA SOCIETE SOUFFLET VIGNE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme MEKER. - Vous remarquez le nom de la Société ? Soufflet Vigne ! Vous sentez le vent dans les vignes ?! C'est formidable !

En 2012 et 2013, les conditions climatiques ont rendu la culture du gazon très compliquée. Nous vous demandons ce soir de permettre à Mme le Maire de signer un avenant pour augmenter de 4 % le prix unitaire initial pour l'année 2013 pour cette entreprise qui a eu des difficultés à faire pousser son gazon.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

MARCHÉ DE FOURNITURE DE VEGETAUX DIVERS - 6 LOTS

49/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS

Mme MEKER. - En 2011, la ville avait conclu un marché portant sur la fourniture de végétaux divers composés de 6 lots : plantes vivaces et autres, végétaux de pépinière gazon, culture hydroponique, sapins de Noël et décoration de Noël.

Ce marché va arriver à son terme le 31 décembre 2013, il faut donc le renouveler.

Une consultation a été ouverte dans les conditions suivantes : il s'agit d'un appel d'offres ouvert et la fourniture est répartie en 6 lots avec un seuil minimum de 72 000 € HT et un seuil maximum de 430 000 € HT.

Je ne vous rappelle pas les lots.

La durée du marché est un an à partir de sa notification et renouvelable trois fois.

Quant aux sociétés lauréates, nous avons les entreprises pépinières Chombart, CH... (?) et l'entreprise Néo (?) pour les gazons.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

POPULATION/AFFAIRES GENERALES

RECENSEMENT RENOVE DE LA POPULATION

50/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE PROCEDER AUX OPERATIONS DU RECENSEMENT RENOVE DE LA POPULATION ET FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS AU TITRE DE L'ANNEE 2014

Mme le MAIRE. - Il s'agit de fixer la rémunération des agents recenseurs au titre de l'année 2014.

Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme SEISEN. - Toutes ces créations d'emplois se font par transformation.

51/ CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE PAR TRANSFORMATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR POUR LA DIRECTION DE L'HABITAT

Mme SEISEN. - Pour la Direction de l'habitat, il s'agit de créer un emploi d'attaché par transformation d'un emploi de rédacteur.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➤ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

52/ CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE POUR LA DIRECTION DE LA RESTAURATION

Mme SEISEN. - Il s'agit de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe par transformation d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➤ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

53/ CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE POUR LA DIRECTION DES ESPACES PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT - SECTEUR MECANIQUE

Mme SEISEN. - Il s'agit de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe par transformation d'un emploi d'agent de maîtrise principal.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➤ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

54/ CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{EME} CLASSE POUR LA DIRECTION DES SPORTS ET LOISIRS

Mme SEISEN. - Il s'agit de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe par transformation d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➤ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

55/ CREATION D'UN EMPLOI DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE

Mme SEISEN. - Il s'agit de créer un emploi de gardien de police municipale suite à une mobilité interne d'un ASVP.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➤ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

56/ CREATION D'UN EMPLOI DE MEDECIN HORS CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Mme SEISEN. - Il s'agit de créer un emploi de médecin hors classe à temps non complet. Nous transformons 17 heures de vacations de médecin généraliste existantes en un emploi à temps non complet.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➤ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

57/ ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITE DE DIVERS SERVICES MUNICIPAUX 2014

Mme SEISEN. - Il est proposé de créer, pour l'année 2014, des emplois non-permanents pour répondre à des besoins de renfort temporaire de certains services notamment pendant les congés d'été lors d'organisation d'événements ou d'initiatives ponctuelles.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➤ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

58/ CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE PAR TRANSFORMATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR POUR LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Mme SEISEN. - Il s'agit de créer un emploi d'attaché par transformation d'un emploi de rédacteur.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➤ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

59/ MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU LOGEMENT PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE DE M. JOËL CLAISSE, GARDIEN DU GYMNASSE HENRI WALLON

Mme SEISEN. - Cette délibération vise à permettre le remboursement des frais de location. Son logement allant être démolit, la ville va rembourser les frais liés à la location d'un logement au sein de l'OPH 92.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➤ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

60/ ATTRIBUTION D'UNE PRIME ANNUELLE AUX BENEFICIAIRES D'EMPLOIS D'AVENIR DE LA VILLE DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - La délibération que je vous ai proposé de rajouter en début de Conseil vise à verser une prime annuelle aux bénéficiaires d'un emploi d'avenir de la commune.

Mme SEISEN. - Au prorata du temps passé en 2013.

Mme le MAIRE. - Au temps passé dans la collectivité.

Nous passons au vote.

➤ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

Mme le MAIRE. - Il me reste à vous remercier de cette séance du Conseil municipal.

La prochaine séance aura lieu le 28 janvier.

(La séance est levée à 23 h 20.)